

Le 18 mars 2019
A Saint-Genis-Laval,

PROCÈS VERBAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
mardi 29 janvier 2019**

PARTICIPANTS :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVault (*à partir du point n°2*), Lucienne DAUTREY (*à partir du point n°2*), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD (*à partir du point n°2*), Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

EXCUSÉS :

Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Anne-Marie JANAS, Gilles PEREYRON

ABSENTS :

POUVOIRS :

Karine GUERIN à Marylène MILLET, Michel MONNET à Yves DELAGOUTTE, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Mohamed GUOUGUENI, Christian ARNOUX à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et Monsieur COUALLIER procède à l'appel. Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, la séance peut débiter.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2018.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte rendu des décisions n° 2019 001 à 2019 001

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>NUMERO</u> <u>D'ORDRE</u>	<u>DATE</u>	<u>TITRE</u>	<u>OBJET</u>
2019-001	28/12/2018	Marché de construction d'une halle multisports & tennis couverts au complexe Henri Fillot - Déclaration sans suite	Suite à l'analyse des offres et aux négociations menées réglementairement concernant la consultation de la construction d'une halle multi-sports & tennis couverts au Complexe Henri Fillot, il s'avère que le montant des offres de travaux dépasse le coût estimé et le budget alloué à cette opération. La présente décision vise à déclarer sans suite ce marché en vue du lancement d'une nouvelle consultation sur des bases techniques nouvelles.

P. BARD - « Nous sommes surpris que cette délibération n'ait pas été présentée en commission et il faut le dire un peu amusés de découvrir ce projet de modification à la lecture de l'ordre du jour. Lors de ma première intervention en conseil municipal en janvier 2018, le groupe Saint Genis Bleu Marine avait indiqué que le projet de la halle de tennis était acceptable dans le cadre d'un déménagement global et programmé du site actuel vers l'espace Fillot mais aussi, avait diagnostiqué que l'audace architecturale ostentatoire de ce projet était la raison principale du coût prévisionnel exorbitant. Vous aviez alors balayé d'un revers de main cet argument en rappelant qu'il avait été voté à la majorité et qu'il n'était pas question d'envisager une modification. Une fois de plus, notre groupe a eu raison de vous alerter mais hélas sans suite. Lors de la réunion avec l'architecte Monsieur LOVERA, je lui avais demandé si les chiffres des offres étaient similaires dans la réalité au budget du projet, il m'avait alors répondu que cela était vrai à plus ou moins 5%. Il apparaît maintenant que celui-ci ne maîtrise pas complètement son sujet et qu'il s'est fait plutôt plaisir dans ce projet. D'ailleurs pourquoi ne pas avoir choisi un architecte local ? Mais bon dans le genre on a vu encore pire avec la Métropole et son musée de la confluence au surcoût ahurissant par rapport au budget initial. Alors, Mesdames et Messieurs de la majorité qui avez voté sans sourciller ce projet, 1,3 millions d'euros pour 2 tennis couverts, ça ne vous a pas interpellé ? Je vais le traduire en franc de 2002 pour vous appeler à la raison : 8,5 millions de francs ; 1 milliard de centimes de l'époque. En paraphrasant Jules Romain dans Knock «Ça vous grattouille ou ça vous chatouille ? » L'erreur est humaine mais l'obstination est coupable. Je vais oser un rapprochement Monsieur le Maire avec l'entreprise européenne privée où j'exerce le métier d'ingénieur commercial. Pour un budget identique, 1,3 millions d'euros, nous avons construit un site industriel : entrepôts, ateliers, bureaux, dépendances 4000m2 soit à peu près le double de votre projet, high-tech, climatisé, domotisé, et dont les passants sur la Route Nationale 6 entre Anse et Villefranche sur Saône reconnaissent la beauté et la modernité. Monsieur le Maire, je peux même vous inviter à visiter pour vous permettre de vous rendre compte ce qu'il est possible de construire avec 1,3 millions d'euros. La différence est que pour nous dans le privé chaque euro doit être justifié, le superfétatoire exclu et que nous pouvons, nous savons négocier pied à pied avec les architectes et les constructeurs. Vous avez déjà engagé des dépenses pour les études de ce projet et nous vous demandons expressément ce soir leurs montants et leurs détails et nous vous demandons

également à ce que l'ensemble de ces projets soient présentés en commission et à limiter son budget à 600 000€ et ensuite de cadrer sérieusement l'architecte en charge de ce dossier. Sinon et si vous persistez dans ce budget initial, pourquoi ne pas le soumettre à un référendum local ? Ce serait un bel exemple de démocratie. »

M. le MAIRE - « Vous avez présenté le projet avec vos mots. D'abord, ce n'est pas une délibération mais une décision qui constate qu'un appel d'offre est déclaré sans suite donc ce n'est pas une délibération. Je vous rappelle quand même, heureusement que vous n'êtes pas en instance dirigeante de cette Mairie sinon vous auriez quelques problèmes avec le code des marchés publics Monsieur BARD parce que ce que vous nous proposez là, c'est se mettre hors la loi, nous on essaie de faire cela dans le cadre de la chambre régionale des compte, des différents articles du code des collectivités locales. Bon, ça fait bien de le dire, mais un architecte local... Ce n'est pas comme ça que les choses fonctionnent. Quand on lance un projet d'architecture, il y a d'abord un appel à candidatures ensuite, comme votre question est assez longue j'essaie de préciser les choses car on ne peut pas faire autrement. Si vous pensez qu'on peut faire autrement ma foi, libre à vous mais ce n'est pas la réalité des choses et ce n'est pas dire cent fois qu'il faut faire différemment que ça devient possible. Donc on fait un appel à candidatures au niveau des architectes et au niveau des références, ensuite deux, trois ou quatre architectes sont sélectionnés. Il y a un coût d'objectif défini par la collectivité ensuite les architectes font un projet. Donc déjà ça ne peut pas être du local, ce sont des gens qui viennent d'horizons divers avec quelques références sportives. On ne peut pas comparer ça avec une entreprise privée. Après il y a une remise des prix, il y a une estimation faite par architecte et il y a le lauréat du concours d'architecture, ça c'est le premier point. Je rappelle également que les règles qui prévalent à la construction d'équipements publics qui reçoivent du public sont extrêmement draconiennes. Il y a un tas d'instances techniques, qu'on pourra vous donner si vous le souhaitez, qui interviennent sur des constructions publiques en référence à la Loi MOP. Dans le privé, ce n'est pas tout à fait la même chose, il ne faut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables.

Arrivées de Madame DAUTREY, Madame PATAUD et Monsieur GAVAUT.

Ensuite, le musée des confluences, vous l'attribuez à la métropole mais c'était à l'origine un projet du département du Rhône. Rendons à César ce qui est à César, La métropole, au 1er janvier 2015, a repris l'équipement qui avait été construit auparavant donc ne pas faire de confusion non plus sur les origines. Ensuite le projet n'a pas changé. C'est votre avis, votre souhait, vous êtes dans l'opposition, vous avez le droit de contester, vous aviez dit que vous n'étiez pas d'accord, Monsieur DARNE vous l'a expliqué très largement. Vous revenez sur des choses en disant « il aurait fallu transférer les cours de tennis » ce qui aurait été d'un autre coût bien plus important. Néanmoins ce qu'on vous a expliqué aussi, c'est que ces deux cours de tennis permettront quand les moyens financiers seront là, de transférer, dans une phase ultérieure les cours de tennis et faire un site pour le club tennis où actuellement il y a 200 enfants qui jouent sous la pluie. Quand on voit qu'il y en a 200 à l'école de foot et autant au rugby, c'est des choses qui sont similaires. Donc le projet n'a pas changé. On est gestionnaires des deniers publics et ça faites moi confiance pour être assez attentif. J'ai souvent des reproches sur ce sujet « vous ne dépensez pas assez » et « qu'on économisait trop ». Après la consultation, on lance un appel d'offres auprès d'entreprises, et on a des réponses à cet appel d'offres. Il s'est avéré qu'un lot était très supérieur à l'estimation de l'architecte, il s'est trompé sur ses prix et sur ses références de prix. On lui a demandé de retravailler son projet en gardant non pas le geste architectural... je ne sais plus quel était votre mot... Vous savez, on n'est pas tellement dans le luxe dans cette commune... donc pour garder la forme qu'on avait souhaité. On considère que le beau fait parti des projets que nous faisons, l'Équinoxe, le B612, le Mixcube... Remettez aussi en cause aussi le Mixcube ! Il y a 800m2 et cela a coûté 3,5 ou 4 millions d'euros. Ce sont les coûts du bâtiment, ce ne sont pas les mêmes structures, pas les mêmes usagers. On ne peut pas comparer des enfants et des joueurs à une activité économique et industrielle aussi noble soit-elle. Donc on lui a demandé de retravailler en gardant le geste architectural, qui est geste assez simple qui consistant en un toit arrondi, donc il a retravaillé ce projet, il n'y a pas de nouveau projet. Essayer de faire des économies sur la charpente, voir si une charpente en bois serait moins coûteuse et donc il y a de nouveau une consultation lancée sur ce sujet. Le projet a fait l'objet d'études, de larges débats et effectivement c'est le projet sur lequel nous nous étions engagés au niveau du contrat municipal. Moi j'ai l'habitude et notre équipe a l'habitude de réaliser les promesses qui sont faites si on veut avoir la confiance des concitoyens, les choses sont ainsi faites. On a déclaré sans suite, c'est la responsabilité du Maire

qui est maître d'ouvrage et qui représente la ville, je l'ai déclaré sans suite et il y a une nouvelle consultation pour essayer de rentrer dans l'enveloppe que nous nous sommes fixée. »

J.C. DARNE - *« Il ne s'agit pas bien sûr d'une délibération, c'est pour cela que je ne l'ai présenté en commission mais je vois que malgré tout ce qu'on peut vous raconter, vous n'arrivez pas à enregistrer nos réponses et c'est fort regrettable. Ce comparatif avec un bâtiment industriel n'est pas constructif et est complètement erroné. C'est bien pour ne pas avoir un surcoût que nous ne voulons pas, que nous sommes obligés de repartir en consultation. Uniquement pour ça, sur une erreur de l'architecte. Et puis si un architecte savoyard n'est pas local alors il va falloir que vous vous mettiez à votre compte Monsieur BARD pour que nous puissions vous consulter sinon on ne va pas y arriver. »*

- LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS ADOPTÉES -

3. ADMINISTRATION GENERALE

Société Publique Locale 'Pôle Funéraire Public' - Rapport 2017

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

Par délibération en date du 14 mars 2017, la Ville est entrée au capital de la société publique locale dénommée « Pôle Funéraire Public- Métropole de Lyon ». afin de permettre le développement d'une offre funéraire publique sur son territoire.

A ce titre, la mise en œuvre effective des services proposés par la SPL a débuté à compter de mars 2017.

Le Pôle Funéraire Public a pris en charge l'organisation de funérailles pour les Saint-Genois comme suit :

- en 2017, 6 funérailles sur un total annuel de 85
- en 2018, 5 funérailles sur un total annuel de 90

Par ailleurs, la Ville a bénéficié des opérations de reprise de concessions depuis la signature de la convention (le 30 août 2018). 9 reprises de concessions ont pu être réalisées sur la fin d'année 2018.

Un nouveau programme de reprises de concessions est prévu pour l'année 2019 (39 reprises).

Conformément à la réglementation, un rapport annuel d'activité et bilan financier de la SPL est établi. Ce dernier a été validé en assemblée spéciale des actionnaires en séance du 3 décembre. Il est ensuite porté à la connaissance du conseil municipal des collectivités membres, dont Saint-Genis-Laval, objet du présent rapport.

Ce dernier rappelle que l'exercice 2017 est le premier exercice de la société publique locale et que le résultat net s'élève à 143 426 € pour un chiffre d'affaires s'est élevé à 8 387 742 €.

La société exerce son activité dans le cadre des délégations de services publics qui ont été confiées et dans le cadre des marchés in house qu'elle a contracté avec ses actionnaires, ce qui est le cas pour Saint-Genis-Laval concernant la reprise des concessions.

Les objectifs à court terme de la SPL sont notamment, de s'implanter sur le territoire de ses actionnaires et particulièrement à Saint-Genis-Laval du fait de la proximité de l'hôpital et l'entrée au capital de nouveaux actionnaires.

« Je voulais vous apporter une petite précision par rapport à ce que je vous ai dit en commission, je vous ai dit qu'il y a 50 salariés, en fait il y a 75 collaborateurs au Pôle Funéraire Public. »

Mesdames, Messieurs,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL PREND ACTE -

4. HANDICAP

Rapport annuel 2018 de la commission communale d'accessibilité

Rapporteur : Madame Pascale ROTIVEL

Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Communale d'Accessibilité s'est réunie le 20 novembre 2018 avec l'ALGED, ADAPEI et l'APF pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports de la commune. Le rapport de la commission doit être ensuite présenté au Conseil Municipal, objet de la présente délibération.

I - Accessibilité des bâtiments communaux

1. Mise en conformité

La mise en conformité suppose à la fois le respect de la réglementation en vigueur et une adaptation de cette réglementation au regard des secteurs (petite enfance, scolaire, sports, culture...), de la situation géographique sur la commune, du taux de fréquentation, de la répartition des coûts sur 9 ans.

Au total, 51 bâtiments communaux sont concernés. Les travaux sont organisés sur 9 ans. Des dérogations peuvent être accordées pour les causes possibles suivantes :

- des difficultés techniques,
- un souci esthétique pour les bâtiments de France,
- un rapport bénéfice/coût, notamment pour les commerces.

Budget 2018 : 130 000 € + 65 000 € pour la Mouche

Bâtiments concernés en 2018

- **Le restaurant scolaire Guilloux et accueil périscolaire** : réalisation de sanitaires accessibles.
- **L'école élémentaire Guilloux** : l'installation de l'ascenseur a été réalisée en 2017 mais la mise en service cette année suite à des difficultés techniques.
- **La Salle multifonctionnelle aux Barolles** : abaissement des équipements électriques suivant normes accessibilité, réalisé en Régie

En cours de réalisation :

- **École maternelle Guilloux** : cheminement accessible entre maternelle A et B
- **Restaurant Guilloux et accueil périscolaire** : réalisation d'une rampe d'accès
- **Salle multifonctionnelle aux Barolles** : modification du seuil d'accès

2. La salle de spectacle « La Mouche »

« Je veux saluer le travail transversal qui a été fait au niveau des services techniques, de l'équipe de la mouche et du CCAS que ce soit élu ou agent, moment de partage agréable qui nous a permis d'allier confort, esthétique et accessibilité. »

- Création de 7 places accessibles en partie basse de la salle, rehausse du premier rang
- Amélioration de la circulation par l'agrandissement des zones d'accès
- Installation de rampes et de mains courantes
- Installation de bandes podo tactiles
- Mise en service de l'application smartphone TWAVOX qui servira aux personnes avec un handicap visuel ou auditif (sous-titre et audio-description envoyés sur le smartphone).

La Ville a tenu compte des suggestions de la commission, des sièges ont été installés à côté de chaque place PMR. Les personnes à mobilité réduite ne sont plus séparées des accompagnants.

« Nous avons eu vendredi dernier la visite de Monsieur Durieux qui est représentant de l'APF et lui-même en situation de handicap et présent à la commission communale d'accessibilité et qui a

apprécié le fait que les personnes en situation de handicap puissent s'installer en toute autonomie »

3. Perspectives 2019

Le budget prévisionnel relatif à l'accessibilité des bâtiments en 2019 est de 120 000 €.

Les bâtiments concernés sont :

- **L'école maternelle Bergier** : renforcement de l'éclairage et amélioration des accès du bâtiment
- **Le restaurant scolaire Mouton** : création de sanitaires accessibles.
- **La crèche les Récollets** : achat de mobiliers adaptés dans le bureau de la directrice.
- **Le stade des Barolles** : amélioration des accès, création de sanitaires adaptés, pose de siège dans les douches collectives.
- **La petite Maison des Champs** : création de sanitaires accessibles
- **La maison des Champs** : création de sanitaires accessibles et amélioration des circulations intérieures et extérieures.
- **La crèche Roule Virou** : installation d'un change accessible pour les parents à l'entrée .

II - Accessibilité pour les bâtiments n'appartenant pas à la commune

Sur 230 commerces présents sur le territoire saint-geinois, 48 ont réalisé des travaux de mise en accessibilité ou des demandes de dérogation à fin 2018. 30 ont déposé leur attestation de conformité.

Sur 140 professions libérales, 25 cabinets ont réalisé des travaux de mise en accessibilité ou des démarches de dérogation. 11 ont déposé leur attestation de conformité.

En 2018 : 4 commerces et 1 profession libérale ont déposé leur attestation de conformité.
5 commerces ont réalisé les travaux de mise en conformité

Les boutiques du nouveau centre commercial Saint Genis 2 ne sont pas inscrites car elles sont toutes accessibles.

III - Accessibilité et logements

1. Subvention de la ville accordée au titre de la convention signée avec SOLIHA

Il s'agit de participer financièrement au maintien à domicile des personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap.

Montant de la subvention accordée par la ville : 1 820,00 € soit 260,00€ par foyer.

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant	Nombre de logements non adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements non adaptables au fauteuil roulant
GRAND LYON HABITAT	698	16(4T2/ 7T3 / 3 T4 / 2 T5)	1,15	363	59,00%	197	31,70%
ALLIADÉ HABITAT	415	3 (2 T2 / 1 T3)	1,45	64	NC	NC	NC
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	45	0	0	NC	NC	NC	NC
SEMCODA	3	0	0	NC	NC	NC	NC
LYON METROPOLE HABITAT	77	8 (4 T2/ 4 T3)	10,39	NC	NC	NC	NC
ICF	63	0	0	NC	NC	NC	NC
SCIC HABITAT	56	NC	NC	NC	NC	NC	NC
HABITA ET HUMANISME	26	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Total	1445	19	1,31%	462	31,97%	197	16,63%

7 foyers ont bénéficié de cette aide en 2018, contre 4 en 2017.

Cette subvention intervient dans le cadre d'un plan de financement global et a permis de financer les adaptations de salle de bain, des toilettes et d'une cuisine, l'accessibilité d'un balcon ou d'une terrasse, de sol anti-dérapant. État des lieux des logements accessibles sur la commune (recensement réalisé par les bailleurs)

Alliade Habitat a livré 2 immeubles :

- O'Jardin, 47 logements, rue de l'Égalité
- Le Colibri, 26 logements, rue Guilloux, 100% logement social et accessible.

IV - Accessibilité et transport sur Saint-Genis-Laval

Ligne	Total arrêts	Total arrêts sur la commune	Nombre d'arrêts PMR sur la commune	% accès PMR sur la commune
C10	23	12	11	92 %
78	47	15	15	100 %
S9	22	22	5	17 %
17	39	15	15	100 %
88	15	7	6	86 %

4 arrêts PMR supplémentaires ont été créés sur la commune : arrêts Gadagne/Foch, l'Observatoire, lycée Descartes et Lardillet.

2 Lignes sont complètement accessibles : lignes 17 et 78.

VI - Informations diverses et échanges intervenus au cours de la commission d'accessibilité

- Le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap (RQTH) pour la commune est de 6,49 % soit supérieur à la norme AGEFIP exigée de 6 %.

- La commission avait soulevé le problème des poubelles situées devant les arrêts de bus. Il semblerait que les chauffeurs de bus continuent de s'arrêter et d'ouvrir les portes devant, ne permettant pas aux personnes en fauteuil de monter ou descendre du bus. Une demande sera réitérée auprès du SYTRAL pour remédier à ce dysfonctionnement.

- Certains membres de la commission souhaitent avoir confirmation que des accès piétons, PMR... soient bien intégrés dans le projet du Vallon des Hôpitaux. A ce titre, il est précisé que l'objectif est de développer un éco-quartier durable, cela suppose non seulement la prise en compte des énergies renouvelables mais également la création de commerces, écoles... tout en préservant des espaces verts et dans le respect de la réglementation : 100 % d'accessibilité sont prévus concernant la voirie, les bâtiments, les espaces publics, les transports, les services.

- Il est également souligné par certains que plusieurs trottoirs sont trop étroits pour le passage d'un fauteuil roulant les obligeant à circuler sur la route : 12, 16 route de Charly et 13bis, 18, 22, 40 avenue des Pépinières.

Mesdames, Messieurs,
Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2018 de la Commission Communale d'Accessibilité.

M. le MAIRE - « Je rappelle simplement que l'ADAP, c'était un budget total d'environ 1,8 millions d'euros à développer sur 9 ans, comme l'a souligné Mme ROTIVEL, c'était sans tenir compte des travaux en régie et c'est une obligation d'environ 200 000€ tous les ans en fonction du phasage, néanmoins on doit faire un bilan tout les 3 ans. »

T. MONNET - « Le travail qui est mené dans le cadre de la commission communale d'accessibilité est tout à fait intéressant et les résultats probants. S'occuper de l'accessibilité des personnes empêchées est indispensable, mais, et je ne doute pas que vous n'y soyez pas intéressé, le handicap moteur ce n'est pas seulement des aménagements de structure, c'est aussi, un accueil de qualité dans des structures hospitalières et des soins de qualité dispensés par des professionnels. Par conséquent, si vous vouliez être cohérent quant à la gestion du handicap sur notre commune, vous vous battriez pour le maintien de l'hôpital Henry Gabrielle à Saint-Genis-Laval, ainsi vous couvriez l'ensemble du spectre du handicap de manière cohérente. Vous menez déjà des actions entreprises sur le site hospitalier en question, il ne tient qu'à vous de les développer d'avantage afin de sensibiliser sur la durée nos jeunes et moins jeunes Saint-Genois à la problématique de l'acceptation de la différence, aux risques des comportements dangereux qui peuvent mener à des accidents, aux actions bénévoles de soutien et d'animation auprès des malades, etc..... »

P. ROTIVEL - « Merci Monsieur MONNET de me rappeler le cadre dans lequel je dois travailler. Je me concentre sur ce qui concerne la commune et effectivement, mes compétences ne vont pas au delà de la ville et je ne peux pas moi-même remettre en place l'hôpital Henry Gabrielle. Je vous ai entendu parler de handicap moteur : la loi sur le handicap heureusement a prévu la prise en compte d'autres handicaps, vous ne parlez que du handicap moteur mais il existe le sensoriel, le psychique... Je vous rappelle que je parle de la commission communale d'accessibilité et qu'il existe en dehors du handicap moteur, des troubles sensoriels, psychiques, cognitifs et mentaux. Personnellement, j'ai l'impression de bien faire mon travail, on a eu que des retours très positifs. La fin de la commission communale d'accessibilité s'est bien terminée avec des remerciements donc je pense que nous faisons notre travail sur la ville. »

M. le MAIRE - « La ville est très largement investie dans la prise en compte du handicap et pas seulement sur l'aspect moteur : avec le cinés-thés organisés par le CCAS et la ville ; demain, le système TWAVOX qui sera en place bientôt... on prend l'ensemble des handicaps, on travaille avec Henri Garbielle pour des animations, avec l'ALGED pour l'inclusion des handicapés. Les problèmes d'accessibilité des uns et des autres, c'est un autre sujet. Vous voulez aborder le problème de Henry Gabrielle, ça vous permet d'en parler, c'est tout à fait logique. Et tous les patients d'Henry Gabrielle ne sont pas non plus tous Saint Genois même si on a une attention particulière pour eux et je connais bien cet établissement pour y avoir eu des soins. »

T. MONNET - « Madame ROTIVEL, vous ne m'avez pas écouté...Il y a souvent des malentendus dans ce que je peux dire... »

M. le MAIRE - « Il faut avancer un peu Monsieur MONNET, si on revient sans arrêt en arrière...Moi, j'ai entendu la même chose que Madame ROTIVEL !. »

T. MONNET - « Je vais juste relire ma première phrase, vous allez voir ce n'est pas très difficile « Le travail qui est mené dans le cadre de la commission communale d'accessibilité est tout à fait intéressant et les résultats probants. ». Alors je ne sais pas à quel moment vous avez entendu dire que vous ne faisiez pas votre travail, loin de là. Quant aux handicaps, au pluriel, vous avez pointé les différents types de handicap mais je voulais simplement faire le lien et vous l'aurez compris mais vous n'avez pas voulu l'entendre, par rapport à l'hôpital Henry Gabrielle. Nous regrettons que la commune n'ait pas suffisamment expliqué son sentiment pour le maintien de cet hôpital et puisque soi-disant la décision a été unanime au niveau de votre majorité, je vous tiens donc aussi responsable en parti du fait que n'avez pas agité ou fait les démarches nécessaires pour le sauvegarder et c'est en ce sens où je vous interpelle. »

M. le MAIRE - « Ce n'est pas le sujet mais le handicap, on le prend largement en compte y compris avec les Foulées de Beauregard, quand on va aider des associations qui sont très largement extérieures à la commune donc là dessus, la commune joue son rôle dans cette prise en compte et dans cette aide du handicap, y compris extérieur. »

P. ROTIVEL - « *Je voulais juste mentionner que par chance je n'ai pas de trouble sensoriel donc je ne suis pas sourde et je vous ai bien entendu Monsieur MONNET.* »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL PREND ACTE -

5. FONCIER

Déclassement de la parcelle CD n° 153 et d'une partie de la rue du Docteur HORAND

Rapporteur : Madame Isabelle PICHERIT

Monsieur Gérald CONSTANTIN est propriétaire de la parcelle CD 61 située chemin des Oliviers à Saint Genis Laval. Il a sollicité la Commune afin d'acquérir les parcelles, qui jouxtent sa propriété. Il s'agit de la parcelle CD 153 et une partie de la rue du docteur HORAND, appartenant à la Commune de Saint-Genis-Laval.

Les terrains, objet du projet d'acquisition ne sont pas goudronnés, ni utilisés par le public. Il s'agit d'un délaissé de voirie de la rue du Docteur HORAND, qui a perdu de fait son caractère de voirie routière.

Afin de valoriser le patrimoine de la Commune et d'optimiser les coûts d'entretien et de gestion de son patrimoine, il est proposé de céder la parcelle CD n° 153 et la partie de la rue du Docteur HORAND, qui ne sont pas affectées à l'usage de voirie routière.

En application de l'article L. 141-3 du code de la voirie, dans la mesure où cette voie fait partie du domaine public de la Commune, il convient de constater la désaffectation du bien et de procéder à son déclassement. Au regard de l'absence d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce déclassement n'aura pas à être précédé d'une enquête publique.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et L. 112-8 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le procès verbal de constat dressé par la Police Municipale le 20 novembre 2018,

Conformément à l'article L. 112-8 du code de la voirie routière, le droit de priorité des riverains des parcelles déclassées sera respecté.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **CONSTATER** la désaffectation du domaine public des parcelles identifiées en jaune sur le plan ci-joint à usage de voirie communale;
- **DECIDER** le déclassement du domaine public des biens immobiliers et leur intégration dans le domaine privé de la Commune;
- **APPROUVER** le principe de la vente de la parcelle CD 153 et d'une partie de la rue du Docteur HORAND qui n'est plus à usage de voirie communale ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les négociations en vue de la cession de ces parcelles ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents concernant l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

6. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) : Programme d'actions du secteur "Les plateaux du Sud-Ouest" 2018-2023

Rapporteur : *Monsieur Serge BALTER*

La Loi n°2005-157 de développement des territoires ruraux de février 2005 a confié aux conseils départementaux la compétence de protection des espaces naturels et agricoles périurbains avec deux outils :

- les PENAP (préservation des espaces naturels et agricoles périurbains) : périmètre de protection des zones agricoles (A) et naturelles (N) qui s'imposent aux plans locaux d'urbanisme et aux schémas de cohérence territoriaux (SCoT)
- un droit de préemption PENAP

Après un travail de concertation, un zonage PENAP a été adopté en 2014 pour le territoire du SCOT. Il s'applique sur la commune de Saint-Genis-Laval.

Parallèlement, un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural et de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PSADER-PENAP) de l'agglomération lyonnaise a été adopté pour la période 2010-2016.

Dans le cadre de ce programme, sur 121 projets présentés, 92 ont été financés pour un montant total de 3 202 713€. Les projets qui concernent notre commune sont les suivants :

- 2012 - Pré étude de faisabilité pour un lieu test agricole sur le lycée du Pressin. Aide apportée (Région et Département) : 24 656 €
- 2012 - Valorisation des fruits en circuit court - exploitation Dumas. Aide apportée (Métropole) : 4 880 € (non versée). Dossier abandonné suite aux premiers éléments de l'étude montrant que les rares solutions de fabrications de gourdes recyclables n'étaient pas économiquement viables dans le cadre d'une valorisation locale.
- 2015 - Outil de pré-calibrage - exploitation Dumas. Aide apportée (Région) : 72 000 € et 72 000€ d'aide européenne.

De 2016 à 2018, la Métropole a conduit une phase de concertation afin d'aboutir à un nouveau programme d'action limité au territoire métropolitain. Ce programme vise la période 2018/2023.

Ce programme vous est présenté pour avis. Son approbation est nécessaire pour pouvoir l'appliquer sur notre commune et permettre à nos agriculteurs d'en bénéficier.

Le nouveau programme proposé vise à :

- poursuivre la dynamique engagée,
- renforcer certains éléments (interventions prioritaires sur les communes avec parcelles en PENAP, mise en place d'appels à projet réguliers),
- s'articuler avec les politiques métropolitaines (projet agro-environnemental et climatique, politique agricole), tout en l'adaptant pour l'ouvrir à de nouveaux projets (investissements individuels réalisés dans le cadre collectif d'un appel à projet, projets d'agriculture urbaine).

Les enjeux pour notre secteur visent à :

- soutenir les systèmes agricoles dans leur adaptation à l'évolution de la société en :
 - accompagnant la profession dans la communication sur l'évolution de ses pratiques,
 - promouvant les circuits courts et de proximité avec l'appui de la collectivité et de la restauration collective,
 - développant les actions de pédagogie à la ferme,
 - promouvant la mise en place de réservoirs de biodiversité (haies, bandes fleuries...),
 - encourageant l'adaptation au changement climatique (variétés, irrigation...).

- encourager la valorisation de l'espace, y compris par l'installation en :

- favorisant l'accès au foncier par les agriculteurs en recréant des unités foncières par la mobilisation des friches, l'acquisition foncière par les collectivités, en communiquant sur les PENAP..
- encourageant l'installation hors cadre familial (formation initiale et continue).

Seront éligibles au projet :

- les exploitations agricoles qui exploitent une parcelle en PENAP et qui sont engagées dans une démarche environnementale attestée par des éléments de diagnostic réalisés par la Chambre d'Agriculture ou le centre de développement de l'agroécologie
- les communes ou associations incluses dans le périmètre PENAP dont le projet respecte les principes du développement durable

Pour les investissements, le taux de subvention est fixé au maximum à :

- 60% pour les projets collectifs des exploitants agricoles,
- 40% dans tous les autres cas (projets individuels d'exploitant en réponse à un appel à projet collectif, projets portés par une commune ou une association).

Pour les études de faisabilité, le taux d'aide maximum est maintenu à 80%.

Les orientations du programme d'actions sont :

- orientation 1 : Pérenniser la destination agricole du foncier
- orientation 2 : Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice
- orientation 3: Encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments
- orientation 4 : Préserver et restaurer les continuités écologiques
- orientation 5 : Renforcer le lien entre la Ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** le programme d'actions visant la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains pour le secteur « Les plateaux du Sud-Ouest » 2018/2023.

T. MONNET - « *Nous constatons, à la lecture du programme d'actions Secteur « les plateaux du sud-ouest » que notre commune est impactée à des niveaux de priorité majeure ou élevée pour l'ensemble des actions. Les orientations 1 et 3 soulèvent la question de la pérennisation du foncier agricole et du renouvellement des exploitations, problématiques qui sont importantes sur notre commune avec le départ d'un ancien agriculteur et du devenir des terres afférentes, également concernant la présence d'importantes friches, et le développement des chevaux de loisirs. L'orientation 2 pour le renforcement territorial d'une activité agricole rémunératrice expose entre autres la question des débouchés locaux des productions locales et du développement de filières locales. Ces trois premières orientations sont à ce jour les plus problématiques concernant notre commune; les suivantes sont déjà bien engagées ou plutôt bien traitées. Il en est ainsi de la préservation des continuités écologiques, prise en charge dans le cadre du PLUi et du Scot, et du renforcement du lien entre la ville et la campagne, au travers des actions régulièrement menées sur le plateau des Hautes Barolles. Dès lors, comment allez-vous poursuivre la conduite des objectifs des trois premières orientations pour répondre aux enjeux des systèmes agricoles à venir et à la valorisation de ces espaces agricoles ? »*

S. BALTER - *«La seule réponse que je peux apporter mais qui ne répondra pas à toutes vos questions. Il faut savoir que ça ne coûte rien à la commune, ce n'est pas nous qui finançons ça. »*

M. le MAIRE - « *Le PSADER a des financements Département, Région et Métropole. Aujourd'hui, on a un arboriculteur qui se développe et qui est en train de passer à de l'agriculture biologique pour les fruits. La SAFER intervient également quand il y a des cessations d'activités. C'est le cas à Saint Genis Laval où on a des parcelles qui vont changer de propriétaires mais qui vont rester orientées dans les domaines de l'agriculture, l'horticulture ou du maraîchage puisque c'est un agriculteur local qui les a rachetés. Il n'y a pas de friches à venir hormis celle qu'on peut constater avec le départ de l'éleveur, je suppose que vous faites référence à lui. Il est très peu propriétaire de terrains sur le plateau, il utilise des terrains qui appartiennent à des privés.*

L'enjeu des actions menées actuellement par la chambre de l'agriculture et la SAFER, c'est de convaincre un certain nombre de propriétaires que les terrains sont gelés pour une trentaine d'années et de les remettre dans le circuit à la fois pour la biodiversité, les haies pour le réchauffement climatique et la faune et flore, éventuellement s'orienter vers ce qu'on appelle les paysages productifs pour alimenter la filière du bois. Parce qu'on peut avoir maintenant des plantations qui donnent des rendements en étant tout à fait respectueux de l'environnement et qui peuvent donner des premières coupes à dix ou quinze ans. Ce sont des projets qui sont travaillés en fonction des opportunités qui se libèrent. Après le propriétaire est responsable de son terrain, mais ce ne sont pas tous les agriculteurs qui sont propriétaires de terrains en zone agricole. On va essayer de les convaincre de rentrer dans ce cercle vertueux que nous avons déjà commencé très largement dans les précédents mandats, Michel MONNET pourrait en parler. On a planté beaucoup de haies dans les endroits où c'était possible. On est en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et on est dans cette dynamique là. On le fait également quand on met dans les cantines 50% de bio et 50% de régional, on remplit aussi des cases des penap, c'est à dire que le plan donne un cadre général et c'est à chaque collectivité de prendre ses responsabilités. Nous, on a pris les nôtres, on est très en avance dans notre commune, comme sur le handicap d'ailleurs. Je ne dis pas ça pour faire plaisir mais parce que c'est un sujet dont on s'est emparé. On a eu ce débat au niveau de la Métropole, car l'agriculture péri-urbaine, ce n'est pas une réserve. On aura des agriculteurs qui sont des entretiens du paysage et à un moment donné, le paiement de leurs interventions sur le paysage, sur les haies... Ces plantations là peuvent donner un complément de rémunération. Ce sont des choses qui ne sont pas faites aujourd'hui mais si on veut garder une agriculture péri-urbaine et des paysages valorisés, il faudra peut-être avoir cette évolution. C'est une vraie activité économique qui peut être faite, l'agriculture est une vraie filière économique. Vous savez, suite à une chronique que j'ai entendu ce matin, c'était un peu le combat des syndicaux FNSEA, nouveaux agriculteurs, aujourd'hui le consommateur a une exigence de consommation qui ne correspond plus au vieux schéma de la PAC et autres. Il faudra aider les agriculteurs à tourner la page et à aller vers une agriculture agro-environnementale, agro-écologique. On ne parle pas seulement de bio, là il y a toute une révolution culturelle à faire qui est dans les pratiques. C'est dans ce chemin là qu'on s'engage avec la Métropole, le nouveau Rhône a ses propres actions. On poursuit dans cette dynamique dans la commune, le recensement des parcelles est fait et quand on peut transformer une parcelle, effectivement en production, on le fait... il nous manque l'irrigation, c'est peut-être des choses qu'il faudra voir dans les années suivantes. En 1960, le précédent Conseil Municipal n'avait pas souhaité qu'il y ait une irrigation sur le plateau des Barolles, il n'y a qu'une partie qui est irriguée, c'est un choix qui avait été fait. On sera amené à faire un autre choix dans l'avenir sur l'irrigation pour développer le maraîchage et l'arboriculture, même si on arrose moins aujourd'hui. Voilà les quelques éléments que je peux vous donner. Les services sont très largement impliqués. C'est lié au PLU et à l'urbanisme mais aussi au développement durable au sens large du terme. Sur la partie agriculture, on n'a pas cette compétence mais on peut mettre en œuvre certains outils type PENAP qui sont des leviers. Notre PLUH va dans ce sens puisqu'on remet plusieurs dizaine d'hectares en zone agricole. Ce sont des choses qui se travaillent dans le temps, il n'y a pas d'immédiateté dans ces mesures et c'est sur le moyen ou le long terme qu'on travaille, c'est à dire pour les générations futures, du moins on s'inscrit dans cette direction là. On voit bien que l'agriculture péri-urbaine et l'ensemble de la protection de notre territoire et de l'environnement prennent de l'importance. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Obligation réelle environnementale (ORE) - Ex école de Beaunant

Rapporteur : Madame Maryse JOBERT-FIORE

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé un outil juridique, permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement : l'obligation réelle environnementale (ORE).

Codifiées à l'article L. 132-3 du code de l'environnement, les ORE sont inscrits dans un contrat au terme duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Dans la

mesure où les obligations sont attachées au bien, elles perdurent même en cas de changement de propriétaire. La finalité du contrat doit être le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques. Ainsi, l'ORE est un dispositif foncier de protection de l'environnement.

Parallèlement, les parcelles dites de l'école de Beaunant représentant une surface de 5 800 m² vont faire l'objet d'un bail emphytéotique entre la Métropole de Lyon et une association d'activités manuelles en lien avec le bois. Elles se situent en zone naturelle N2 au futur Plan local d'urbanisme arrêté en 2017. Elle font partie du périmètre de l'espace naturel sensible du Plateau des Hautes Barolles.

Ces parcelles sont majoritairement artificialisées (dalle béton, ancienne cour de l'école). Situées à l'extrémité de la continuité écologique reliant le bois du Sanzy à Beaunant, elles représentent un intérêt écologique à préserver et développer.

Cette opportunité de valorisation écologique a été identifiée dans le cadre des mesures compensatoires du projet du Vallon des Hôpitaux visant à :

- démolir un mur et la dalle béton,
- désimperméabiliser les surfaces artificialisées,
- planter des arbres et arbustes.

Afin de protéger ces mesures environnementales dans le temps, il est proposé de mettre en œuvre une Obligation Réelle Environnementale (ORE), sur les parcelles dites de l'école de Beaunant cadastrées n°69204 AA4 et 69204 AA3, sises au 42 chemin de Beaunant à Saint-Genis-Laval, propriétés de la Métropole.

L'Obligation Réelle Environnementale (ORE) est établie en amont d'une mise à disposition du site à l'association d'activités manuelles en lien avec le bois. La promesse de bail déjà signée fait référence à l'ORE et aux obligations à respecter dans le cadre de ce contrat. À ce jour la propriété est libre de toute occupation.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** la mise en œuvre d'une obligation réelle environnementale sur les parcelles cadastrées n°69204 AA4 et 69204 AA3 dites de l'école de Beaunant.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat d'obligation réelle environnementale et tous les actes, documents et avenants s'y rapportant.

T. MONNET - « *Nous n'avons pas été destinataire de l'annexe 1 du contrat d'obligation réelle environnementale. Il devait y avoir une annexe avec un zonage qui était peut être plus clair...* »

M. le MAIRE - « *Il est sur le Plu mais il vous sera communiqué.* »

T. MONNET - « *Nous nous réjouissons également que l'entreprise Cobois puisse occuper les lieux ré-végétalisés lui permettant ainsi de développer une deuxième menuiserie.*

Alors, je ne sais pas si vous connaissez l'entreprise Cobois, j'ai été sur leur site internet et c'est quand même intéressant. Je vais vous lire ce que j'y ai lu : En 2018, Cobois continue son activité sociale d'insertion et de formation tout en intégrant de nouveaux adhérents dans ses ateliers. Cobois accueille depuis plus de 20 ans, sans exclusion et dans la convivialité tous les amateurs adultes, et propose un véritable atelier professionnel de menuiserie. Le travail personnel se réalise dans l'échange des connaissances autour des différents domaine du bois : menuiserie, ébénisterie, sculpture, tournage, chantournage... En 2018, forte de ses 370 adhérents et souhaitant permettre l'arrivée des nombreuses personnes en attente, l'association a obtenu de la part de la métropole le domaine de l'ancienne école intercommunale de Beaunant. Ce site abandonné depuis de nombreuses années nous promet, c'est ce qu'ils disent, un lieu agréable permettant de développer une 2^{ème} menuiserie dans le même esprit de rencontre intergénérationnelle, de lutte contre l'isolement autour d'une passion unificatrice et d'échange des techniques et des savoir-faire. Mais avant, il va nous demander beaucoup de travail ensemble et aussi de soutien financier et matériel. Il font des appels aux dons si cela vous intéresse.»

M. le MAIRE - « J'avais particulièrement suivi ce dossier de reprise par Cobois parce que j'étais vice-président de la Métropole chargé de l'action foncière. Ce qui est intéressant, c'est ce volet intergénérationnel, ce volet entre des activités de loisirs et des activités d'insertion. Le site présente des espaces naturels et cela ne vous a pas échappé qu'ils sont classés maintenant en zone N2 au PLU. Et Cobois voudrait faire aujourd'hui une ouverture vers la sylviculture au sens de l'entretien des bois puisque les bois aussi s'entretiennent, la nature s'entretient. Ils prennent en charge une partie de l'entretien, la rénovation du bâtiment ce qui est intéressant pour la Métropole. On rend un lieu un peu plus nature dans un site compliqué car impacté par les risques d'inondations, à proximité d'une route... et donc ça donne une nouvelle vie à ce secteur et ce sera une belle entrée, pour nous, de Saint Genis Laval notamment sur la partie Beaunant que l'on souhaite conserver la plus verte et le plus longtemps possible. Effectivement, c'est un gros chantier pour eux parce que c'est une dimension très nettement supérieure. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

8. FINANCES

Rapport d'orientations budgétaires 2019 - Tous budgets

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2019.

I - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

A - Environnement macro-économique

Le contexte international est plus incertain que l'année précédente en raison notamment d'un ralentissement de l'activité internationale en Chine et en Allemagne ainsi que du fait de certaines incertitudes exogènes concernant principalement le brexit, le marché de l'énergie ainsi que les prix du pétrole et des matières premières qui sont plutôt orientées à la hausse. Il en résulte également des conditions de financement sur les marchés financiers qui sont attractives et stabilisées à des niveaux de taux très bas ; ce qui permet par exemple aux collectivités publiques de réduire leurs coûts et aux particuliers d'augmenter leurs capacités d'emprunt en matière immobilière.

Le gouvernement a intégré dans la loi de finances pour 2019 une estimation de croissance pour 2019 de +1,7% conforme à la loi de programmation pour les finances publiques 2018/2022. Notons que le haut conseil des finances publiques a qualifié l'ensemble des hypothèses gouvernementales de plausible et raisonnable.

L'INSEE a considéré à la fin de l'année dernière que l'économie Française progresserait en 2019 de manière modérée avec un acquis de croissance estimé à 1% à la »mi-année« Les mesures augmentant le pouvoir d'achat pour les ménages (exonération de cotisations dues au titre de la rémunération des heures supplémentaires, prime d'activités, reste à charge 0 pour l'optique et certaines prothèses, ...) et réduisant les prélèvements pour les entreprises vont contribuer à orienter de manière favorable l'investissement et la consommation des ménages. Pour l'Insee, «estimer l'impact économique du mouvement des gilets jaunes est un exercice difficile et incertain» mais il pourrait ôter 0,1 point à la croissance du PIB au regard de ce qui a été observé

par le passé (attentats à Paris et à Nice, grève de 1995) avec une sectorisation forte des activités concernées (tourisme hébergement, restauration).

L'inflation pour l'ensemble des ménages est estimée à 1,8 % pour l'année 2018 et en baisse pour 2019 avec quelques aléas haussiers surtout en matière d'énergie et de matières premières.

Le taux de chômage en France reste bien inférieur à ce qu'il était sur toute la période précédente. D'après les dernières publications de l'Insee, l'emploi total accélérerait légèrement porté par une croissance modérée de l'activité, et un léger effet favorable sur l'emploi de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en réduction de cotisations sociales. Il en résulterait «une lente diminution du chômage prévu à 9% » dès le printemps prochain.

De manière synthétique, les dernières publications du mois de janvier 2019 reproduites ci dessous confirment, avec un léger ajustement, ces différentes tendances.

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

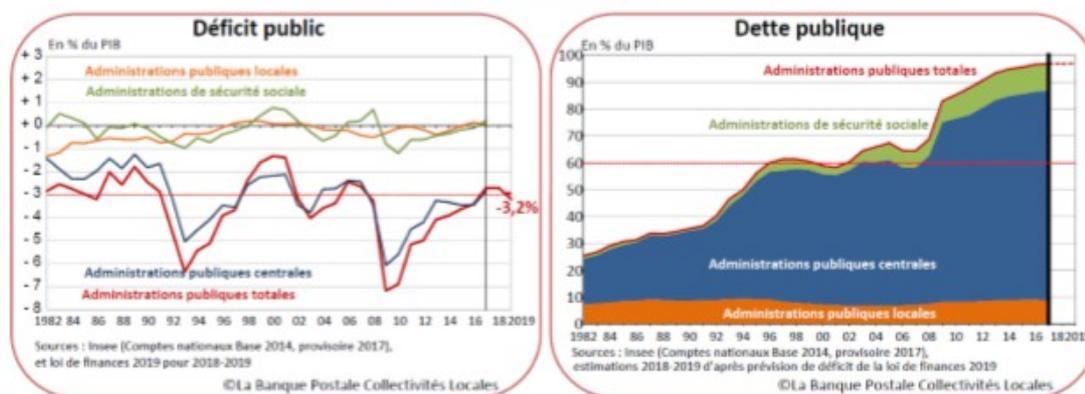
e : estimations p : prévisions © La Banque Postale Collectivités Locales
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

Il en résulte, d'une manière consolidée, un contexte affecté par certaines incertitudes élevées mais qui demeure orienté favorablement pour l'ensemble des acteurs.

B - Les prévisions pour les finances publiques

Pour mémoire le déficit public doit être inférieur au seuil des 3 % du PIB. La dette publique doit se rapprocher du seuil des 60 % du PIB. Elle était de 2322 Md€ à la fin du troisième trimestre 2018. La France est sortie en juin 2018 de la procédure de déficit excessif et présente des prévisions de solde structurel associées au projet de loi de finances pour 2019 conformes à la programmation pluriannuelle. De manière conjoncturelle, la réduction est impactée défavorablement par les derniers ajustements opérés, et favorablement par une croissance réelle qui a été supérieure à la croissance potentielle prévue initialement.

Trajectoire des finances publiques de la loi de finances pour 2019



De manière globale, il en résulte une situation améliorée par rapport aux années précédentes mais qui nécessite de la part de l'État et des collectivités locales de maintenir une vigilance sur les dépenses et la dette publiques au regard de marges de manœuvre budgétaires toujours relatives.

C - Les mesures concernant les collectivités dans les lois de Finances

Il vous est proposé d'aborder successivement l'application effectuée des principales mesures précédentes, l'évolution de l'enveloppe normée et des concours financiers ainsi que les éléments des lois finances 2019 qui concernent la Ville de Saint Genis Laval.

Les applications effectuées des précédentes mesures :

Il convient de s'intéresser tout particulièrement à la réforme de la taxe d'habitation et à la mise en place de contrat de confiance avec les plus grandes collectivités locales.

La réforme sur la taxe d'habitation réduit la pression fiscale sur les ménages et augmente ainsi leur pouvoir d'achat. Le mécanisme reste soumis aux conditions de ressources détaillées l'année dernière. Dans un premier temps 80% des foyers vont être dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans pour les foyers concernés (avec un niveau de dégrèvement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020).

La situation des contribuables restant assujettis sera traitée dans le cadre d'une réforme annoncée de la fiscalité locale de manière à veiller à ce que la contribution des citoyens soit également répartie entre tous en raison de leurs facultés avec une suppression de la taxe d'habitation pour 100 % des foyers après 2020.

A Saint Genis Laval, d'après les informations communiquées par l'État, le gain moyen par foyer bénéficiant de la réforme de la taxe d'habitation est de 190€ d'impôts en moins en 2018. Il devrait être ensuite de 411€ en 2019 puis de 633€ en 2020. En 2018, 5 983 foyers, c'est à dire 2/3 des foyers fiscaux, ont déjà été exonérés ou ont bénéficié d'une baisse de leur taxe d'habitation. En 2018, l'État a versé l'exacte contrepartie à la ville de Saint Genis Laval comme il s'y était engagé.

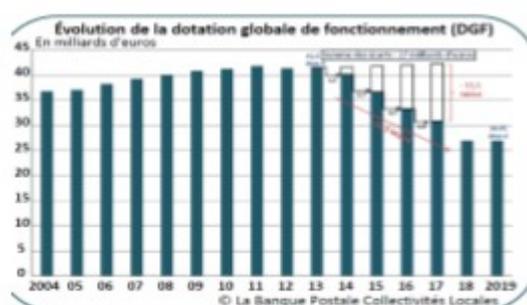
321 collectivités locales ont des dépenses réelles de fonctionnement constatées supérieures à 60 millions d'euros et sont concernées en définitive par le contrat de confiance. 228 ont fait le choix de contractualiser avec l'État un contrat sur mesure de manière à pouvoir personnaliser leurs objectifs et leurs engagements tout en respectant des critères relatifs à l'endettement (capacité de désendettement plafonnée) et à la progression des dépenses réelles de fonctionnement (+1,2% entre 2018 et 2022). Par exemple, la Métropole de Lyon s'est engagée lors du conseil du 25 juin 2018 sur une évolution de + 1,19 %. Elle présente une capacité de désendettement de 3 ans qui est largement inférieure au plafond fixé par la loi (12 ans pour les communes, 10 ans pour la Métropole de Lyon).

- L'enveloppe normée et les nouvelles mesures

La Dotation Globale de Fonctionnement 2019 a été maintenue à 26,95 Md€, c'est à dire à son niveau de 2018 conformément la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

L'État verse en effet aux collectivités locales des concours financiers qu'il prélève sur ses recettes. Ces derniers sont regroupés depuis 1996 dans une « enveloppe normée » dont le montant total est fixé par la loi de finances. Les différentes recettes sont interdépendantes. La progression de l'une entraîne mécaniquement la baisse de l'autre afin que le total budgété par l'État soit strictement inchangé.

La situation résultante des réductions votées précédemment a pu être stabilisée en 2018 et en 2019.



La stabilité du montant global et national de la D.G.F peut masquer certaines variations individuelles et les montants définitifs ne sont connus par les collectivités qu'après la publication des montants calculés par les services de l'État. Il devrait en résulter une légère diminution pour Saint Genis Laval (de l'ordre de - 25 k€ sur le 1,18 M€ perçu en 2018).

Une péréquation renforcée au sein de l'enveloppe normée :

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. L'augmentation de la péréquation de 180 millions d'euros est financée, comme l'an dernier, intégralement par la DGF des communes et EPCI. La Ville de Saint Genis Laval n'est éligible à aucune de ces deux recettes.

Les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée :

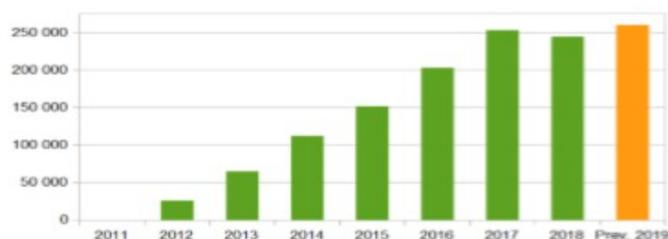
Certaines dotations sont donc réduites en volume. Il s'agit comme l'an dernier des allocations compensatrices en matière fiscale et de fonds relatifs à la taxe professionnelle. Les diminutions seront calculées ultérieurement par l'État mais elles devraient être respectivement de l'ordre de 5% et 14 % sur des recettes d'importance secondaire ce qui en limitera les impacts. Il convient de relever que la loi de finances a de plus modifié les règles de diminution qui ne sont plus calculées en fonction des montants perçus mais des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité bénéficiaire ce qui devrait aussi modifier les montants individuels.

Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le FPIC a été instauré » par la loi de finances 2011 pour 2012 en vue d'assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Il s'agit d'une mesure de péréquation, dite horizontale, qui est toujours financée totalement par et à destination des collectivités locales. Il continue d'être stabilisé en 2019 et le montant national redistribué reste d'un milliard d'euros. La hausse supplémentaire initialement prévue pour 2018 n'est toujours pas rétablie ce qui permet de limiter les variations individuelles et de limiter les hausses de dépenses des contributeurs.

La dépense était de 34,5 millions d'euros pour l'agglomération lyonnaise en 2018 dont 20,16 millions à la charge de la Métropole de Lyon et 244 K€ à la charge de la Ville de Saint Genis Laval.

FPIC (en €) : une dépense communale stabilisée depuis 2017



La revalorisation des bases de fiscalité:

La loi de finances 2018 a modifié le système de revalorisation annuelle des bases fiscales. Les bases fiscales sont désormais obligatoirement et systématiquement actualisées en fonction de l'inflation constatée si elle est positive pour les locaux d'habitation ou professionnels. En 2019, les bases seront mises à jour en fonction de l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation harmonisé (de l'ordre de 2%).

Le contexte reste toujours contraint et oblige les collectivités locales et leurs partenaires à pérenniser leurs démarches d'optimisations et de recherches d'économies, de mutualisations de manière à pouvoir rendre sur leur territoire un service public de qualité qu'il convient d'adapter en permanence aux évolutions des besoins et des moyens.

II - LA SITUATION FINANCIÈRE ET SES PERSPECTIVES

Les contextes financier et réglementaire applicables aux collectivités locales et à Saint Genis Laval relèvent globalement du statu-quo par rapport aux années précédentes.

Il vous est proposé d'examiner maintenant ces différents aspects qui continueront d'impacter la section de fonctionnement.

A - La section de fonctionnement

Comme les années précédentes l'exécution budgétaire 2018 est conforme aux prévisions. L'épargne reste impactée en dépenses par le prélèvement du F.P.I.C. et en recettes par la D.G.F. perçue par la Ville. L'autofinancement définitif sera toutefois supérieur aux prévisions du fait d'efforts de gestion récurrents visant à optimiser chaque dépense et chaque recette mais aussi du fait d'éléments conjoncturels favorables qui n'étaient pas prévisibles (remboursements sur rémunérations, indemnités de sinistres, droits de mutation).

Graphique de l'évolution de l'épargne brute communale :



Les tendances en matière de dépenses puis de recettes vont maintenant être successivement abordées.

Les dépenses de fonctionnement

L'année 2019 devrait être marquée par une stabilité des dépenses en dehors des dépenses supplémentaires incompressibles et exogènes (élections européennes, hausses des prix de l'énergie) ou cycliques (Festival du Parc de Beauregard).

Le mouvement de réduction des charges à caractère général (-19% sur la période 2012/2018) ne devrait toutefois pas pouvoir être poursuivi en 2019 car il devient très difficile d'optimiser les coûts du fait des démarches déjà entreprises avec succès. Par ailleurs, les coûts des fluides vont augmenter compte tenu aussi des hausses des prix de l'énergie et du renchérissement des prix du marché.

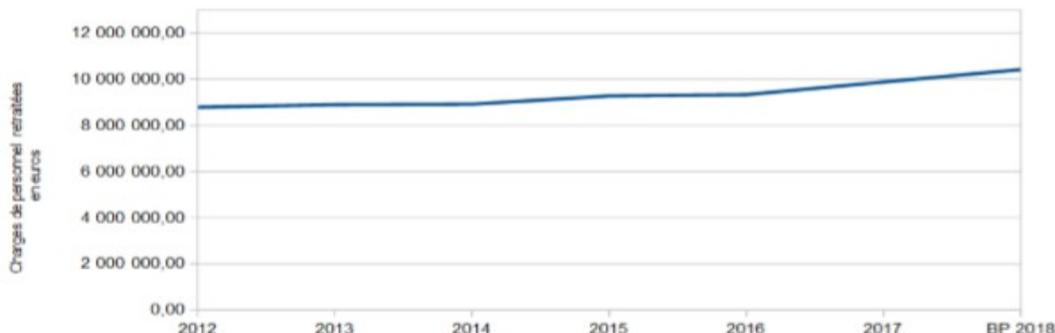
Ressources Humaines et masse salariale

Au 31 décembre 2017, la collectivité comptabilisait 248 agents sur postes permanents dont 46 contractuels. La part des femmes dans la collectivité reste à un niveau important, puisqu'elle représente 66,53% en 2017 contre 70% en 2016.

La ville de Saint Genis Laval reste au dessus de la moyenne nationale pour ce qui relève des postes de direction et de responsable, puisque la part des femmes dans la catégorie A est de 66% (64% en 2016). Les filières sociales et médico-sociales restent à 100% féminines et les femmes sont prédominantes dans la filière administrative (83%) mais pas dans la filière technique (40%).

Concernant la structure de l'effectif, la collectivité connaît un ralentissement du vieillissement. En effet, la part des moins de 30 ans passe de 6% à 10,08% dans le total de l'effectif permanent, avec un ratio de 8,4% dans la population féminine. La part des plus de 50 ans est de 38,7% avec une représentation des femmes légèrement plus importante. La structure de la pyramide des âges et la composition du personnel peuvent être impactantes sur le nombre d'arrêts maladies et sur les demandes de travail à temps partiel.

Il est recherché en 2019 une stabilité des charges de personnel tout en intégrant les modifications liées à l'évolution des carrières des agents (G.V.T, départs en retraite), les charges relatives à l'organisation des élections, les hausses de cotisations, l'augmentation du SMIC, le recrutement de stagiaires pour effectuer la mise à jour de documents périodiques comme le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), l'Analyse des besoins sociaux (A.B.S.). De manière complémentaire, les coûts relatifs au Parcours professionnels carrières et rémunérations ont également été intégrés. Pour mémoire, le P.P.C.R. est un mécanisme défini par la loi revalorisant certains cadres d'emploi et certains grades qui permet aux agents de cotiser sur une assiette plus importante, pour la retraite.



L'évolution des charges de personnel entre 2017 et 2018 s'explique essentiellement par la gestion du MIXCUBE qui est effectuée en régie en année pleine ainsi que par le retour (en année pleine) à la semaine de 4 jours et la réorganisation mise en place au sein des groupes scolaires.

Un renforcement des moyens humains sera également intégré en 2019 pour répondre à la nécessaire animation territoriale de la vie associative et aux besoins du territoire en matière événementiel.

Les charges financières et exceptionnelles pourront être légèrement réduites. Les autres charges de gestion courante ne présenteront de variations significatives. L'enveloppe budgétaire globalement affectée aux subventions en numéraire sera maintenue (2,4 M€ en 2017 et en 2018) en tenant compte naturellement des demandes formulées, des projets présentés ainsi que des démarches d'optimisation réalisées précédemment ou en cours par chaque acteur et partenaire associatif.

Les recettes de fonctionnement

Les taux communaux en matière d'impôts locaux sont stables depuis 2009 et n'augmenteront donc pas en 2019, et ce pour la dixième année consécutive, conformément à l'engagement de stabilité pris par la majorité municipale pour l'ensemble de ce mandat dans le cadre du contrat municipal. Les évolutions physiques des bases fiscales (constructions neuves, extensions de constructions) contribueront à faire progresser les recettes fiscales.

Le contexte financier de l'État s'améliore mais il ne permet pas encore à ce dernier de faire évoluer favorablement les niveaux de recettes versés aux collectivités locales. Le contexte relatif au concours financiers de l'État décrit précédemment s'applique à Saint Genis Laval comme l'illustre par exemple l'évolution passée et anticipée de la DGF (cf. graphique ci dessous).



Il convient également de souligner que le niveau des autres recettes sera maintenu avec un dynamisme préservé des droits de mutation du fait de l'attractivité de la ville et d'une conjoncture financière et immobilière toujours porteuse.

Aucune recette exceptionnelle n'est anticipée pour 2019 contrairement aux années précédentes (donation de Monsieur Bagne en 2017, indemnisation du sinistre relatif à la toiture du Gymnase d'Aubarède en 2018) ce qui entraînera une baisse logique de ces recettes.

B - L'endettement et niveau d'investissement :

Un encours de dette toujours maîtrisé

L'encours de la dette est le Capital emprunté Restant Du (c'est à dire restant à rembourser). Il correspond aux besoins de financement externe de la Ville pour pouvoir réaliser le programme pluriannuel d'investissement tout en équilibrant ses comptes.

Le graphique ci après met en perspective les évolutions des dépenses d'équipement et de l'endettement (sur ce dernier, 2018 est similaire à 2017 car il s'agit des encours de dette au 31/12/2017 et au 1^{er} janvier 2018, les éléments définitifs pour 2018 n'étant pas encore arrêtés).

Les données évoluent de manière cyclique en fonction principalement de l'avancement comptable des grands projets. Par exemple, la période proposée comprend successivement des infrastructures rénovées (B 612, La Mouche, les requalifications des rues F. Vernaton et du Chemin de Moly), créées (B 612, Mixcube, Poste de la Police Municipale); ainsi que les projets en cours (C.S.C.B., réalisation de la Halle couverte au complexe Henri Fillot).



En ce début d'année, la ville de Saint-Genis-Laval présente un stock à rembourser de 11,3 M€ (dette revolving comprise) ce qui correspond à un capital restant du de 513 € par habitant. Il reste inférieur à celui des communes comparables. Les derniers chiffres disponibles (au 31/12/2017) montre un stock de dette de 458 € par Saint Genoio contre une moyenne de 1066€ par habitant.

La structure de la dette est saine et équilibrée. Elle comprend 38% de taux fixe, 38 % de taux variable (indexés sur l'euribor) et 24% de livret A. L'endettement présentait un taux moyen de 2,4% et une durée de vie résiduelle de 15,5 ans ce qui correspond aux moyennes constatées.

La capacité de désendettement de la ville, qui correspond au nombre d'années d'épargne brute qu'il lui faudrait pour rembourser sa dette était de moins de cinq années au niveau du budget 2018 et devrait rester stable.

Ce ratio va évoluer en fonction des marges de manœuvre d'une collectivité locale puisqu'il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Notons que la loi de programmation des finances publiques qui a précisé les conditions nécessaires pour la contractualisation entre l'État et les collectivités locales concernées a prévu que le plafond à ne pas dépasser est de douze années pour les communes concernées et que la capacité de désendettement est de 7 années pour les villes de plus de 10 000 habitants.

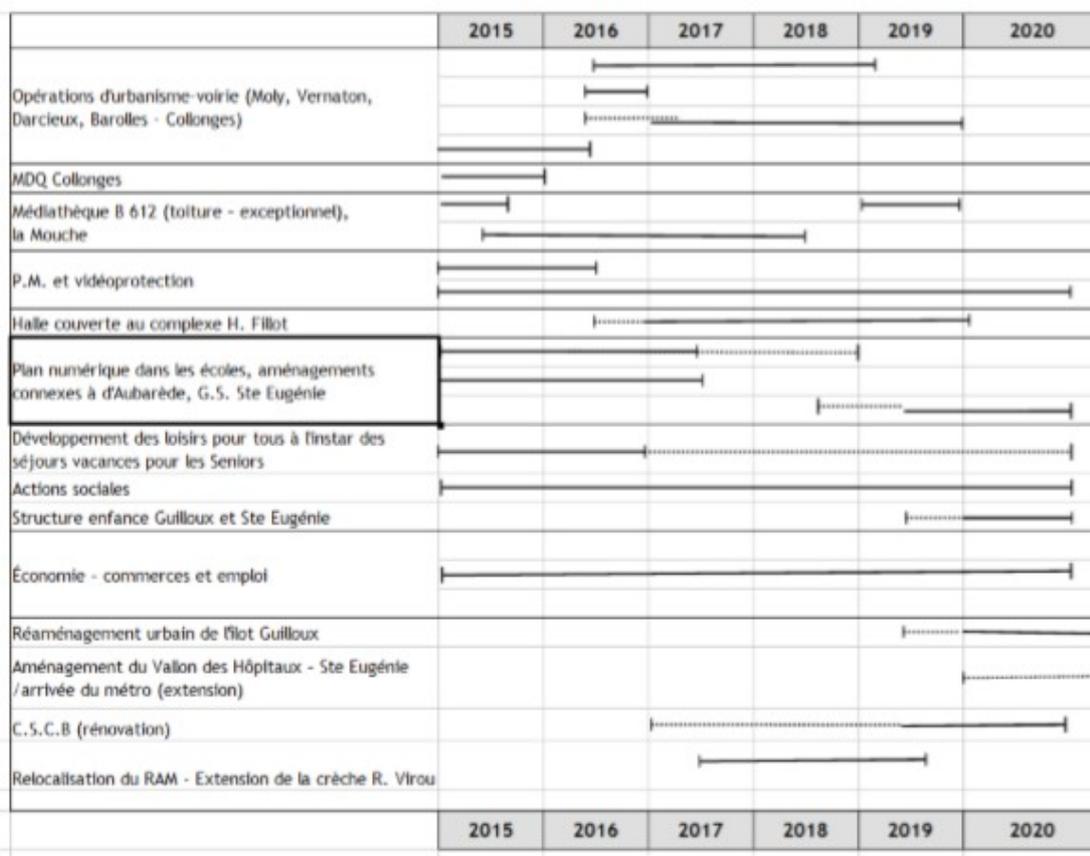
Ce résultat illustre la qualité de la santé financière de la Ville de Saint Genis Laval. Son niveau d'autofinancement lui permet de réduire, au profit de tous, son recours à l'endettement ainsi que ses charges financières. Dans ses orientations budgétaires, la Ville va chercher à préserver ses capacités actuelles et futures tout en continuant à répondre aux besoins actuels et à venir du territoire.

Les dépenses sont à un niveau moyen d'investissement de 5,3 M€ entre 2012 et 2018 car la Ville poursuit sa phase de réalisation des investissements programmés par le contrat municipal pour la seconde partie de ce mandat (cf. la programmation pluriannuelle dans la partie III) avec par exemple la réalisation de la halle couverte au complexe Henri Fillot, la relocalisation de Roule virou et la rénovation à venir du CSCB.

III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

La programmation de l'investissement ainsi que l'ensemble des orientations budgétaires 2019 sont marquées par le traditionnel cycle électoral ainsi que la volonté de respecter le contrat municipal et les engagements pris auprès des Saint Genoïses. Il est ainsi prévu sur l'année 2019 :

- la finalisation de la dissimulation des réseaux de la deuxième tranche du chemin de Moly,
- la réalisation de la Halle couverte au complexe Henri Fillot,
- la rénovation de la totalité de la toiture du gymnase d'Aubarède,
- la rénovation du Centre Social et Culturel des Barolles et le programme de rénovation des toitures terrasse de l'ensemble bâti Paul Frantz,
- la relocalisation de Roule-Virou dans les locaux libérés par le RAM.



D'autres investissements seront également budgétés comme par exemple le remboursement de la dette, la rénovation et la mise aux normes des aires de jeux, l'optimisation de la sauvegarde des données informatiques, la poursuite opérationnelle du programme ciblé de rénovation des façades avec des aides aux propriétaires.

Une réponse sera également apportée aux besoins réels des différents usagers des espaces publics (en matière de voirie et d'éclairage public) et des locaux (culturels, scolaires sportifs, dédiés à la jeunesse et à la petite enfance,...), dans la limite des moyens financiers disponibles. La planification et la priorisation seront chaque année établies pour limiter les nuisances causées aux usagers, les surcoûts mais aussi les risques potentiels d'indisponibilité des équipements (fermeture du fait de l'absence de chauffage ou de toiture parfaitement étanche).

Il est également possible de regrouper les différentes actions prévues pour l'année à venir en deux axes majeurs.

A - Optimiser la gestion et le patrimoine pour ne pas actionner le levier fiscal

Le budget 2019 sera proposé sans augmenter les taux communaux des impôts locaux avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti. Garantir la stabilité fiscale communale implique de réduire les dépenses publiques et de freiner la progression de certains postes budgétaires.

La gestion patrimoniale joue une importance de tout premier plan et passe par une politique d'acquisition et de cession foncière telle qu'elle a été exprimée et réalisée l'année dernière. Le budget 2019 continuera de permettre la mise en œuvre d'une politique volontariste en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Les travaux de rénovation, de mise aux normes (accessibilité, sécurité), d'extension ou tout simplement de construction recherchent toujours à réduire les charges à caractère général actuelles et futures en optimisant les consommations et les coûts d'entretien.

Cette amélioration de la performance énergétique des équipements, prévue dans l'agenda 21, est également une des actions communales majeures menées dans le cadre de le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Sans procéder à une énumération exhaustive de toutes les opérations, il est possible de relever la réfection qualitative en matière d'isolation des toitures de l'école Paul Frantz, du B612 et du gymnase d'Aubarède, les rénovations de la chaudière du Gymnase Giono, les travaux visant à diminuer les consommations énergétiques et améliorer la thermique du C.S.C.B.

Il en sera de même pour l'éclairage public où une priorité sera donnée sur les sites qui utilisent les technologies les plus énergivores comme le Parvis de l'Europe ou nécessitent une rénovation des réseaux (mail des Barolles).

Conformément à la programmation de l'AD'AP, la mise aux normes en matière d'accessibilité sera poursuivie en 2019 avec l'école maternelle Bergier, le groupe scolaire Mouton, le stade des Barolles (vestiaires), la Maison des Champs (tous bâtiments).

B - Agir de manière partenariale pour l'avenir du territoire:

→ avec la Métropole de Lyon

Le quartier des Barolles a fait l'objet il y a cinq ans d'une première phase de requalification concentrée sur le parvis d'entrée et la place des Barolles. La seconde tranche d'aménagement, en cours de réalisation depuis fin 2018 pour une surface totale de près de 9 800 m², concerne la place carrée, les allées Barolles et Champagnat, le mail des Barolles et le parking attenant. Le montant total des travaux est estimé à 2 M€ (valeur 2016) avec un financement assumé à 28,5% par ville et à 71,5% par la Métropole de Lyon. Cette réhabilitation vise essentiellement à permettre l'appropriation des espaces par tous les publics ainsi que la végétalisation et la restructuration des espaces. Les aspects financiers ont été intégrés dans cette seconde tranche puisque les choix se sont portés sur des essences locales peu exigeantes en matière d'espaces verts, et sur un éclairage efficace et économe en matière d'entretien. La livraison des travaux précités ainsi que ceux relatifs à la vidéo- tranquillité est programmée pour le second semestre 2019.

Le projet nature est toujours mené par la Ville de Saint Genis Laval en partenariat avec la Métropole de Lyon qui prend en charge financièrement la totalité des dépenses. En 2018, le plan de gestion du plateau des Hautes-Barolles, la réparation des bornes des sentiers pédestres, la

plaquette d'information, la plantation d'une haie bocagère, le lancement d'une enquête parcellaire pour aider à la reprise agricole ainsi que des animations pédagogiques ont pu être effectués. En 2019, les actions viseront tout particulièrement à mettre en œuvre le plan de gestion et à conforter le budget d'animation en lien avec le programme d'actions du secteur « les plateaux du Sud Ouest relatif à la protection des espaces naturels et agricoles périurbains dits PENAP).

Des travaux de proximité via le F.I.C. seront également réalisés par la Métropole de Lyon avec un cofinancement de la Ville de manière à pouvoir répondre à un maximum de priorités concrètes et quotidiennes des usagers pour les petits aménagements et travaux sur les espaces publics et la voirie.

Les actions retenues par la Ville de Saint Genis Laval au titre du contrat territorial avec la Métropole de Lyon sont progressivement mises en place de façon à accroître l'efficacité et l'efficience de l'action publique sur le territoire.

En matière sociale, les référentiels communs et des tableaux de bord en vue de faciliter l'accueil et l'orientation des usagers ont été mis en place à la suite de groupes de travail associant notamment les CCAS et l'UNion Départementale des CCAS.

Les conventions "qualité-propreté" ont également été mises en œuvre pour coordonner les moyens de la Métropole de Lyon et de la Ville afin de réduire les coûts, en rationalisant les interventions pour les secteurs du centre ville et des Barolles, et d'améliorer les résultats.

La mise à disposition de plate-formes et d'outils numériques se développe en s'appuyant sur les réseaux professionnels. L'espace numérique de travail "Laclasse.com" et l'ensemble de ses services intégrés à destination des collèges et écoles de la Métropole de Lyon fonctionne de manière personnalisée et contribue au développement des actions éducatives conjointes et à la lutte contre le décrochage scolaire.

La plate forme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics a été déployée et a été mise en service pour la Ville et le CCAS de Saint Genis Laval. Ce portail unique peut désormais être utilisé et améliore la visibilité des avis de marché tout en simplifiant les démarches, pour les fournisseurs candidatant ou travaillant régulièrement avec une ou plusieurs communes de la Métropole de Lyon.

Le projet d'optimisation de l'instruction financière des demandes de garantie d'emprunt au sein du territoire est également très avancé. Il va contribuer à réduire les délais et à capitaliser les analyses et travaux produits par l'ensemble des communes au sein de la Métropole de Lyon. Pour les bailleurs, le montage financier des opérations sera de ce fait facilité et les projets pourront être menés dans des temps plus courts.

D'autres perspectives, en matière sportive, vont également être étudiées puis prochainement mises en œuvre avec par exemple la volonté d'encourager la Pratique Physique et Sportive en proposant au grand public de découvrir par une application le patrimoine de la Ville en courant, en marchant. Chacun pourra choisir et faire à son rythme son parcours patrimonial.

Le projet urbain du Vallon des Hôpitaux - Sainte-Eugénie retranscrit l'ambition du développement d'un écoquartier exemplaire où logements, commerces, services et entreprises s'intégreront intelligemment dans un cadre agréable, arboré et préservé de 22 hectares. La programmation urbaine mixte associe des logements diversifiés, des activités économiques et tertiaires créatrices d'emplois, des commerces et des services de proximité. Ce projet construit autour d'une trame verte répondra aux besoins de tous les habitants en s'appuyant sur l'arrivée du métro B, mais aussi en contribuant au développement de nouveaux modes de déplacements alternatifs et de logements diversifiés.

Un programme d'équipements publics nécessaires au fonctionnement du quartier est en cours d'élaboration et fera l'objet à très court terme de marchés de maîtrise d'œuvre puis de réalisations en lien avec le projet de création de Z.A.C.

Comme toutes les réalisations saint-genoises, toutes les mesures de nature à réduire les consommations l'empreinte carbone seront évidemment prises pour contribuer ainsi à faire face aux défis climatique et énergétique mais aussi à expérimenter et mettre en œuvre des solutions d'avenir.

Ce projet du Vallon des Hôpitaux - Sainte-Eugénie intégrera aussi, dans des cadres contractuels innovants, les acteurs privés de façon à optimiser les financements ainsi que l'utilisation des différents espaces publics.

→ avec des bailleurs et des partenaires privés

Dans le cadre du plan façade du centre ville, la Ville accompagnera les personnes privées concernées par différentes subventions, dans leurs travaux de rénovation de manière à participer à la mise en valeur et au développement du centre ville.

Répartis de manière équilibrée sur la commune, des projets d'acquisition, d'amélioration et de construction en matière de logements conventionnés seront également soutenus de façon à permettre à la Ville de respecter l'engagement qu'elle a pris en la matière avec l'État. Il convient de souligner que les subventions versées sont intégralement déductibles du prélèvement S.R.U. ce qui neutralise complètement leur coût.

→ avec les partenaires associatifs Saint Genois

Outre le versement des subventions en numéraire, la Ville continuera de mettre à la disposition à titre ponctuel ou permanent des associations des locaux, des salles et des moyens matériels et humains importants pour permettre aux activités et aux événements associatifs de se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Des travaux d'investissements significatifs seront ainsi réalisés comme chaque année de manière à ce que les équipements soient parfaitement fonctionnels et de nature à répondre aux besoins actuels et anticipés des différents acteurs du territoire.

En 2018, le soutien au monde associatif représentait près de 7 millions d'euros en intégrant les investissements budgétés, les subventions versées, les aides en nature ainsi que la valorisation patrimoniale des locaux mis à disposition.

L'endettement a été maîtrisé et les réductions de ressources n'ont pas été répercutées sur les contribuables locaux tout en continuant à développer le territoire et à proposer une offre de services publics correspondant aux besoins des habitants.

La Ville va continuer à maintenir un niveau soutenu d'investissement et à mettre ainsi à la disposition des usagers, des associations et des habitants des équipements et des espaces publics régulièrement rénovés et bien entretenus.

Les niveaux d'endettement et d'épargne de la ville de Saint Genis Laval lui permettent d'envisager avec sérénité le financement des investissements à venir notamment dans le cadre de l'arrivée du métro et de l'aménagement du vallon des Hôpitaux.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VOTER** que la présentation, au titre de l'exercice 2019, du rapport d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du CGCT ci-avant présenté ainsi que de la tenue du débat d'orientations budgétaires ont eu lieu.

Y. CRUBELLIER - « Revenons sur l'année qui s'est écoulée, année riche en événements une fois de plus. Ces événements ont une influence une fois de plus sur la France, ses finances et par conséquent sur Saint Genis Laval et ses finances elles-mêmes.! Je vais commencer par faire un bilan 2018 sur le niveau national.

Croissance et chômage : Alors que Bercy misait sur une progression de PIB, Produit Intérieur Brut de notre pays de 1,7% en 2018, une consommation en berne voir un ralentissement a mis à mal ses espoirs. Mi-décembre, l'INSEE validait la position de la banque de France et revoyait ses projections à la baisse pour l'année à 1,5% de croissance, la chute est rude. En 2017, le PIB avait progressé de 2,3%. Concernant le chômage, le taux est resté relativement stable cette année avoisinant à 9%. On passera sous silence tous les demandeurs d'emploi qui n'apparaissent plus dans les statistiques radiés ou ayant renoncés à toute recherche d'emploi après une éternité au chômage.

Dettes et déficit public : Lors de sa campagne, Monsieur Macron s'engageait à réduire la dette publique. Ainsi on peut lire dans son programme encore disponible sur internet « Nous réduirons donc la part des dépenses dans la richesse nationale à 52% en 2022. L'écart entre le niveau de dépense en France et le niveau moyen de la zone euro, 48,5%, sera ainsi réduit de moitié ». Les choses semblent fort mal engagées. En 2018 la dette a continué de progresser passant de 2257,8 milliards d'euros à fin 2017 soit 98,5% du PIB quand même, à 2322,3 milliards d'euros au 3^{ème} trimestre 2018, ce qui représente aujourd'hui 99,3% de notre PIB s'approchant ainsi du symbolique 100% du PIB. La France s'endette à 2665€ de plus chaque seconde. Ces chiffres

donnent le vertige, en tout cas pour nous. Cela donne une dette par habitant de 37442€, somme que nombre de français ne gagnent pas dans l'année. L'agence France Trésors indique que la dette est en majorité détenue en grande partie par des non-résidents. Ainsi, la France, chantre de l'Europe fait partie des mauvais élèves en matière de dette publique en compagnie de la Grèce, du Portugal et de la Belgique. Si le déficit s'était stabilisé à -2,7% cette année sous les critères requis par l'Union Européenne dans la zone euro, les dernières mesures annoncées devraient le porter à -3,2% temporairement qu'on nous dit. Ce sont les 200 milliards d'euros que Monsieur Macron a emprunté pour apaiser ce mouvement populaire que sont les gilets jaunes par des mesures que je voudrais bien voir jusqu'au bout avoir des effets positifs pour d'autres pays. Mais qu'on se rassure, on n'est pas les champions des prélèvements obligatoires, on ne peut pas être bon de partout.

Le pouvoir d'achat : Si le chiffre de la dette publique continue de grimper, il y a quand même des chiffres qui baissent. Le pouvoir d'achat des ménages s'est effondré de 0,6% au 1^{er} trimestre. Ce recul s'explique essentiellement par l'alourdissement des impôts et taxes décidés dans le cadre du budget 2018, on peut aussi dire les 1,7% sur les retraites de la CSG pour nos retraités. Ceux-ci sont parmi d'autres charges sur l'énergie, le gazole nous permet d'augmenter ces déficits. Et dire qu'on peut lire dans le programme de Monsieur Macron « il faut libérer les français de l'impôt en ayant une dépense publique beaucoup plus efficace ». On ne sait pas si la libération de l'impôt est en marche mais elle en est encore loin, très loin. Notre balance commerciale en 2018, et cela n'étonnera personne, n'a cessé de se creuser pour suivre une tendance particulièrement marquée depuis plusieurs années. Entre le dernier trimestre 2017 et le troisième trimestre 2018, les importations ont augmenté de 4,3 milliards d'euros tandis que les exportations n'ont crû que de 2,7 milliards d'euros. Fin octobre, d'après les douanes, le déficit commercial en biens s'était réduit à 4,1 milliards d'euros grâce aux exportations en hausse des matériels de transports, de produits pharmaceutiques, chimiques, agroalimentaires. Mais on est toujours loin d'une balance commerciale équilibrée malheureusement et malgré les efforts de nos entreprises nationales qui essaient d'exporter leurs savoir-faire par le made in France qui fonctionne certes mais ne suffit pas à réindustrialiser un pays qui a été abandonné.

Création d'entreprise : Vous allez être contents, sur les douze derniers mois, cet indicateur est resté au vert, c'est extraordinaire même s'il a marqué un ralentissement important en fin d'année. On note une augmentation de 17,3% sur le territoire national, 17,7% en Rhône-Alpes notre région, 26% sont des entreprises uni-personnelles et 29% optent pour le régime de la micro-entreprise, ce qui peut se comprendre vu la loi de finances de 2018 avec l'application pour les auto-entrepreneurs de pouvoir facturer plus jusqu'à 170 000€ pour les gens qui feront du service, ce qui permet, en effet, comme l'avait mis en place Nicolas Sarkozy cet auto-entrepreneuriat qui permet de mettre le pied à l'étrier avant de créer une entreprise. Mais les 170 000€ me chagrinent un peu puisque ces micro-entreprises ne seront soumises à l'imposition qu'à 20%. Certes c'est une bonne idée, après il faut passer le stade de l'entreprise. L'entreprise est créatrice d'emplois. Mais là, on voit bien que malgré ces auto-entrepreneurs, il n'y a pas vraiment de dynamique d'embauche. Mais gardons l'espoir ! Vous allez encore dire que je suis pessimiste, que je vois le noir de partout, espérons que ceux-ci puissent développer leurs propres entreprises, les faire grossir et qu'ils deviennent des créateurs d'embauches et d'emplois pour notre pays. Le nombre de défaillances, on peut le souligner, quant à lui décroît de l'ordre de 1,2 %

La confiance des acteurs économiques : La confiance des français envers l'avenir n'a cessé de régresser au cours de l'année 2018. Par rapport à une moyenne établie à 100, l'indicateur synthétique de l'INSEE marque un retrait dégingolant de 104 début janvier à 92 en novembre. Les ménages craignent particulièrement une dégradation du niveau de vie et considèrent que leur pouvoir d'achat s'est considérablement restreint cette année. En parallèle, l'indice permettant de mesurer le climat des affaires s'est lui aussi dégradé passant de 111 en début d'année, à 104 en novembre et 102 en décembre. Les chefs d'entreprises restent toutefois confiants, l'ensemble des secteurs interrogés gardant des résultats supérieurs à la moyenne sur le long terme. Eh oui, les chefs d'entreprises restent quand même confiants malgré les annonces, parce que nous quand on est aux commandes d'une entreprise, nous devons avoir le moral tous les jours, nous devons lever la tête pour aller travailler avec nos collaborateurs pour faire une richesse de notre pays. Le secteur de la construction est à cet égard bien représentatif. En décembre, l'indice de climat des affaires du bâtiment reste bien au dessus de la moyenne à 109 points. Pour autant, ces informations sont tempérées par les dernières estimations. Sur un an, de novembre 2017 à octobre 2018, le nombre de logements autorisés à la construction est en recul de 6,4% et les mises en chantier n'augmentent que de 1,2%. L'INSEE prévoit un ralentissement global sur l'année 2018, 1% après 3,5% de croissance l'an dernier ainsi que le 1^{er} semestre 2019. Pour 2019, comment peut-on faire avec tous ces éléments. Comme on peut le constater à la lecture de ces chiffres, la France traverse une crise encore

malheureusement économique sévère qui risque malheureusement de durer. On avait connu celle de 2008, mais on va peut-être connaître encore plus grave en 2019. Non seulement elle traverse une crise économique grave mais elle traverse aussi, et sans doute plus, une crise identitaire et sociétale. Tout d'abord, le poids de l'immigration de masse, sans cesse plus lourd, puisque la France a accordé environ 250 000 titres de séjour en 2018 soit à mi chemin entre le nombre d'habitants de l'agglomération de Mulhouse et celle de Limoges. 250 000 personnes qu'il faut nourrir, loger, soigner, éduquer, occuper, et on ne parle que des rentrées officielles puisqu'il est de notoriété publique que les entrées illégales se chiffrent par millier même s'il est difficile de les quantifier. Nos compatriotes sont inquiets non seulement du coût que nul ne peut sérieusement contester. En 2011, Gérard PINCE, économiste, estimait le coût de l'immigration à 70 milliards environ par an. Ces dernières semaines encore, la presse se faisait l'écho d'une vaste fraude aux faux numéros de sécurité sociale qui nous coûterait pas moins de 14 milliards d'euros par an. Il est si facile de faire un contrôle fiscal sur une PME pour regarder son prix du sandwich qu'il aurait acheté ou un repas en plus qu'il aurait pu se faire. Non, là, 14 milliards d'euros de carte de sécurité sociale. Nos compatriotes sont inquiets aussi des retombées culturelles de cette immigration de masse dont les coutumes ne sont souvent pas conformes aux nôtres. Il est de plus en plus difficile de bien vivre ensemble, on le note de partout, dans les écoles, les logements sociaux, les rues et les transports en commun. Faut-il rappeler les propos de Gérard Collomb, ce ne sont pas les miens ! : « Aujourd'hui les français vivent côte à côte. Demain, ils pourraient vivre face à face. ». Il faudra bien répondre aux inquiétudes des français et non se contenter de botter en touche comme Monsieur Macron l'a fait à Madame le Maire de Montauban qui l'interrogeait sur le sujet. Nous devons rester un pays d'accueil, en quelque sorte « Après moi, le déluge ». Personne ne peut croire que la crise des gilets jaunes est uniquement due à un problème de pouvoir d'achat, c'est bien une crise identitaire, culturelle, sociétale. Les français ne reconnaissent plus leur pays, les prix des carburants, la hausse de la CSG auront été l'étincelle d'un peuple acculé de toute part, un peuple qui travaille, qui ne peut plus vivre des fruits de son travail et a l'impression d'être abandonné, encore une fois, sur le bord de la route. On attaque le pouvoir d'achat, on attaque nos traditions, on attaque aussi la famille puisque la législation de la PMA pour toutes est en route. Même le député « La République en Marche » Agnès Thill est opposée à cette loi, ce qui ne lui a pas valu les compliments de ses collègues « En Marche ». La colère a explosé, elle explose chaque samedi car ces gens là, Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues travaillent la semaine alors ils manifestent le samedi. Il y a des blessés graves, très graves chaque semaine chez les manifestants, chez les policiers aussi. Chaque semaine apporte son lot de drame. Le gouvernement, Monsieur Macron, Monsieur Philippe, n'ont pas daigné entendre la colère et y répondre rapidement. Ils ont répondu par Marrakech, Aix la Chapelle, la future révision de la loi de 1905 sans rien expliquer. Ils ont répondu par des phrases qui ont été ressenties comme du mépris par des mesurette qui on été ressenties comme des oboles. Il nous faut, nous élus des français répondre à leurs attentes, à leurs inquiétudes. Notre France, notre patrie que nous chérissons tous est sur le fil du rasoir. Ces éléments nous permettent de mieux comprendre la situation de notre pays et doivent nous alerter sur les orientations budgétaires de notre commune. En effet dans quelques mois, vous nous présenterez le budget de notre ville qui se sera soumis au vote de l'ensemble des conseillers municipaux. A la lecture des documents transmis concernant notre commune, je dirais que les orientations que vous allez prendre sont les mêmes que les années précédentes alors que tout devrait être mis en œuvre pour réduire la dette de notre commune, réduire les impôts. Je le reconnais, bien que les taux vont rester stables, je ré-insisterais encore, je peux saluer ce geste mais geste quand même un peu trompeur car les recettes vont augmenter dû aux bases qui sont recalculées chaque année. Encore une fois, je le répète haut et fort, cela fait plus d'impôt à payer aux Saint Genoïis, il aurait fallu dans ce cas là baisser le taux d'imposition pour rééquilibrer et avoir la même recette fiscale pour que les gens ne puissent pas payer plus. Les français comme les Saint Genoïis, n'en peuvent plus d'être ponctionnés comme des vaches à lait. Ils veulent des faits réels et de véritables baisses d'impôt. Eh oui, c'est difficile entre vouloir investir pour construire, rénover pour améliorer le service public, c'est utile et nous ne sommes pas contre je le répète, car après on va me dire que je ne vois que du négatif, mais encore faut-il avoir les moyens de mettre des priorités et non pas faire de clientélisme comme certains projets notamment avec le projet de tennis qui doit être revu, pas important aujourd'hui vu nos recettes fiscales. C'est un équipement qui peut être utile, on peut en débattre, il peut être nécessaire mais il y a t-il urgence ? Que de gaspillage de temps et d'argent. De même, vous allez encore nous appauvrir en puisant dans l'épargne de notre commune. Vous l'avez vu, elle diminue. Et quand on voit à quoi sert l'épargne, pour moi l'épargne, c'est de l'argent qu'on met de coté, pour un moment difficile. Alors après on peut en discuter, une commune a t-elle besoin d'une épargne, c'est sûr on peut vider les caisses et ne rien en avoir à faire etc. Mais une épargne, c'est pour un moment

difficile, un coup dur, une fuite d'eau effectivement on peut l'estimer sur un bien mais quand je vois encore pour les Musiques de Beauregard, utiliser notre épargne pour acheter des paillettes et faire plaisir au peuple avec cet argent là, je trouve que c'est un peu intolérable de ce comportement ! De même, vous allez augmenter la dette de la commune, une année de plus. Voilà l'orientation que vous allez prendre. Nous ne pensons pas que les Saint Genoïis attendent cela. Malheureusement, ce budget va être construit dans la même idéologie que les précédents mais nous l'attendrons avec des chiffres réels. Je vous remercie»

A. CALLIGARO - *« Monsieur le Maire, chers collègues, pour ce qui est du contexte international, il est effectivement moins favorable que l'année dernière comme le souligne ce rapport. Et les prévisions du gouvernement sont peut-être un peu trop optimistes. Brexit, guerre commerciale États-Unis / Chine, ralentissement en Allemagne, inconnue de la politique économique Brésilienne, coup de frein économique en Turquie, en Inde ou Chine pour ne prendre que ces exemples. Ou encore doutes sur la durabilité des performances d'économie artificiellement dopées que ce soit par la réforme fiscale américaine ou les « abénomics » au Japon. Les facteurs d'inquiétudes ne manquent pas. En France il ne faut pas non plus oublier les impacts du mouvement né fin 2018 qui a des conséquences tant sur l'activité économique que sur la dépense publique. Concernant les orientations municipales, ma foi, c'est cohérent avec le plan de mandat de votre équipe municipale Monsieur le Maire. Nous avons parfois des réserves sur vos priorités comme par exemple le réaménagement du Centre Social et Culturel des Barolles, comme j'avais déjà eu l'occasion de l'exprimer l'année dernière. Concernant le Vallon des hôpitaux, l'étude d'impact a levé certaines de nos réserves sur l'urbanisation du site avec la préservation des équilibres entre habitations, équipements et espaces verts notamment. De la même façon, au niveau des accès à la station de métro il faudra être particulièrement attentifs aux lignes de bus qui auront vocation à converger vers le pôle d'échange multimodal. L'Anneau des sciences qui sera important pour cette desserte devra aussi être un vecteur pour les transports en commun. En revanche, nous saluons la stabilité fiscale et la situation financière globale de la collectivité. Notez bien que ce n'est pas pour vous faire plaisir que je dis cela mais par cohérence avec une position que nous avons toujours exprimée avec constance. Nous plaçons nos convictions de fond avant la tactique. Varier de position juste pour être clivant et exister n'est pas notre façon d'envisager notre engagement politique. La gestion financière de votre ville, de notre ville est bonne et nous ne pouvons que nous en réjouir. Toutefois, je rappelle que nous restons vigilants sur l'endettement et la masse salariale qui doivent être maîtrisés dans la durée. De même, notre attention est mobilisée sur le respect des budgets prévisionnels des opérations engagées par la ville. Gare aux dérapages financiers, il ne suffit pas de lancer des opérations il faut aussi veiller à bien tenir les budgets prévus. Je ne serai pas plus long, nous aurons l'occasion de débattre au budget primitif lors du prochain conseil. Merci »*

T. MONNET - *« Monsieur MASSON, votre présentation synthétique de l'environnement macro-économique est bien faite, mais n'apporte pas grand-chose de concret puisque les incertitudes, tant au niveau de la croissance, du chômage ou de l'inflation sont incertaines. La seule certitude approximative que nous puissions avoir est celle que vous écrivez et je vous cite « Il en résulte, d'une manière consolidée, un contexte affecté par certaines incertitudes élevées, mais qui demeure orienté favorablement pour l'ensemble des acteurs ». Espérons que l'orientation favorable sera au rendez-vous. Concernant les prévisions des finances publiques, vous semblez déceler une situation améliorée par rapport aux années précédentes, amélioration qui sera liée aux dépenses de l'État et des collectivités locales et à la dette publique. Ce sont là tous les enjeux du grand débat national qui met en balance les impôts et taxes et les dépenses publiques, sans trop s'émouvoir d'une plus juste répartition des impôts et taxes et se détournant des services publics. Les mesures concernant les collectivités dans les lois de Finances impactent le pouvoir d'achat de presque tout le monde, par l'entreprise de la réforme de la taxe d'habitation. Seront gagnants les revenus modestes, seront perdants les personnes qui en étaient déjà exonérés car ils n'auront pas de compensation ! Seront perdants la majorité des citoyens puisque ce que le gouvernement donne dans la poche de certains, sera repris dans la poche de tous, au dépend de politiques sociales, publiques qu'il nous imposera ! Le contrat de confiance ne nous concerne pas, mais l'information superficielle nous est donnée. Concernant la dotation globale de fonctionnement 2019, celle-ci a été maintenue à son niveau de 2018. Malgré cela la ville pourrait perdre 25 000 euros en dotation globale de fonctionnement. A cette perte s'oppose une stabilité du fonds national de péréquation intercommunal et communal, notons au passage que la hausse supplémentaire initialement prévue pour 2018 n'a pas été rétablie, s'oppose également une revalorisation non négligeable des bases de fiscalité qui seront soumises à l'évolution constatée de l'indice des prix liée à la consommation harmonisée avec une prévision de 2% en 2019. Augmentation qui touchera les 20%*

de personnes qui ne seront pas impactées par la réforme sur la taxe d'habitation avant 2020, si jamais elle va à son terme, on entend tellement de déclarations contradictoires ! Enfin, nous abordons la situation financière et ses perspectives pour Saint-Genis-Laval qui relèvent globalement du statu-quo par rapport aux années précédentes. La messe est dite. Néanmoins, on constate que l'autofinancement définitif de 2018 sera supérieur aux prévisions du fait d'une gestion optimale des dépenses et recettes, mais également d'éléments conjoncturels imprévisibles, éléments conjoncturels qui sont assez récurrents pour notre ville et généralement avantageux. Nous ne nous en plairons certainement pas mais vous connaissez maintenant notre position concernant le taux d'autofinancement de notre commune qui obère à notre avis bien d'autres besoins en fonctionnement sur le territoire. Si les dépenses de fonctionnement devraient être marquées du sceau de la stabilité, le mouvement de réduction des charges à caractère général ne devrait toutefois pas pouvoir être poursuivi en 2019 car il faut nécessairement intégrer les modifications liées à l'évolution des carrières des agents, les charges relatives à l'organisation des élections, les hausses de cotisations, l'augmentation du smic, les coûts relatifs au PPCR, qui soit dit en passant ne sont pas toujours bien acceptées lorsque ce sont les associations, que par ailleurs je ne connais pas, qui les exposent en commission. Plutôt que de les percevoir comme une évidence, on demandera à l'association de baisser encore la part de la subvention mairie dans son fonctionnement. Dixit en commission, l'accueil du CCAS. N'oublions pas non plus, concernant les dépenses de fonctionnement l'évolution des charges de personnel entre 2017 et 2018 avec le Mixcube, la modification des TAP, un renforcement humain pour répondre à la liquidation du CADEC, c'est bien le terme qu'il fallait, mais vous ferez là des économies substantielles en réponse au gaspillage outrancier de cette structure et de son personnel grasement payé à ne rien faire. Nous souhaiterions vous poser à ce stade la question suivante concernant le personnel municipal. Dans votre présentation, vous comptabilisez sur la commune l'emploi de 248 agents sur postes permanents, dont 46 contractuels. Pourriez-vous nous donner les chiffres pour 2018 et une estimation de ceux pour 2019 ? Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, les évolutions physiques des bases et leur revalorisation contribueront à faire progresser les recettes fiscales, les autres recettes seront maintenues droits de mutation entre autres. Vous précisez ensuite qu'aucune recette exceptionnelle n'est anticipée pour 2019 ce qui entraînera une baisse logique de ces recettes... nous entendons bien qu'il n'est pas possible de proposer un budget sur des présupposées, mais encore une fois nous en reparlerons en fin d'année. Concernant l'endettement et niveau d'investissement, elle découle de votre projet municipal que nous jugeons en partie sclérosé, nous ne ferons donc aucun commentaire en plus de ceux que nous avons déjà formulés les années précédentes. Le dernier chapitre concerne les orientations budgétaires 2019. Après le déroulé de vos investissements à venir, une petite phrase nous a fait sourire, nous la partageons avec vous. Il est dit : « Une réponse sera également apportée aux besoins réels des différents usagers des espaces publics et des locaux, dans la limite des moyens financiers disponibles ». Cela sous-entend-il que ce n'était pas le cas auparavant ? Pourtant, on ne peut pas dire que le laxisme soit dans votre ADN. Nous prenons acte de votre gestion optimisée du patrimoine et de l'amélioration de sa performance énergétique que nous partageons. Nous prenons acte de votre approche partenariale avec la métropole de Lyon, que nous partageons. Concernant celle avec les bailleurs et les partenaires privés, nous la trouvons insuffisante ; nous aurons enfin l'occasion de rediscuter de votre partenariat avec le monde associatif, que je ne connais pas bien évidemment, le moment venu et avec lequel nous ne pouvons pas être d'accord. Merci. »

M. le MAIRE - « Monsieur CRUBELLIER, vous nous avez fait le programme d'un parti politique très très longuement d'ailleurs. Vous avez dit qu'il y avait des choses intolérables mais il y a aussi certains de vos propos qui sont intolérables. Je vous en laisse la responsabilité. On peut voir tout en noir mais il y a aussi des choses positives. En ce qui nous concerne, sur la gestion de cette ville, on a une constance et une cohérence pour ne pas endetter la ville, pour stabiliser effectivement les taux d'imposition communaux. Dix ans de stabilité financière pour une ville, c'est plutôt quelque chose de remarquable. Non pas au sens de « c'est bien » mais parce que derrière il y a des efforts de la part des élus et des agents de la ville qui se sont largement investis et qui sont tout à fait responsables du denier du contribuable. Je vois quelques villes autour qui sont à des années du remboursement de leur dette et que cela leur pose un certain nombre de problèmes. Ils ont fait des choix qui étaient les leurs à un moment donné où ils avaient leurs contraintes et je ne me permettrai pas de les juger mais on voit dans quelles difficultés ils sont aujourd'hui, parfois ils ne sont pas loin de la mise sous tutelle. Nous on reste libres de nos investissements, libres de notre politique et ça c'est important. Première chose que je voulais dire. Après, Monsieur CRUBELLIER, vous voulez, au début de ce Conseil, me mettre en prison en me préconisant d'appliquer des règles contraires à celles des marchés

publics que vous ne connaissez pas et maintenant, là, vous nous expliquez qu'on a une épargne de la ville...mais nous on n'a pas de caisse d'épargne ! On appelle cela un auto-financement qui nous permet de financer des travaux de réparation ou d'investissement. La ville ne peut pas avoir une caisse d'épargne en cas de coup dur. Éventuellement aujourd'hui cela peut être un emprunt, cela peut être intéressant puisque les taux sont bas. Celui qu'on a mobilisé pour le tennis est de l'ordre de 0,5% d'intérêt.

En ce qui concerne une question de Monsieur MONNET, le nombre de salariés en 2018, c'est tout à fait transparent et vous l'aurez au compte administratif comme chaque année et qui vous sera présenté en mai ou en juin et vous aurez donc tous les chiffres du personnel. En 2019, on est à peu près sur les mêmes bases. N'oubliez pas que la ville a augmenté ses services notamment avec la reprise en régie du Mixcube ; Madame ROTIVEL vous a expliqué qu'on faisait beaucoup de choses en interne. Effectivement, on a amélioré nos services et quant on crée un équipement nouveau, il y a des frais nouveaux. Je rappelle simplement qu'on est dans une cohérence de gestion et c'est notre responsabilité et nous l'assumons complètement. Quand on parle d'investissement, on est environ à cinq millions d'euros annuels, ce sont toutes les actions qu'on fait pour entretenir notre patrimoine : les crèches, les écoles, le B612, la Mouche et l'ensemble de nos équipements. Je vous rappelle qu'on a baissé notre consommation d'énergie donc on est dans le pro-actif et pas dans la gestion quotidienne au fil de l'eau. Quand vous dites « c'est sclérosé » Monsieur MONNET mais vous n'avez pas bien vu tout ce qui se passe dans la ville ! Allez voir dans les quartiers quand même, à la fois sur l'urbain, sur l'humain et sur le structurel. On baissé notre consommation d'énergie de 13%, on fait 20% en moins de consommation rapporté au nombre d'habitants que les villes de l'agglomération comparable à la notre, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont des enquêtes SIGERLY. Donc on est dans le pro-actif et c'est ce qui nous permet de stabiliser la contribution des Saint Genoïis.

Après effectivement, pour nous, les dix ans de stabilité fiscale c'est du pouvoir d'achat qui va pour les plus défavorisés parce que tout le monde paie à son niveau de référence et à sa base locale. Mais stabiliser pendant 10 ans le taux des taxes communales, c'est bien du pouvoir d'achat qu'on a préservé pour les habitants. La baisse de la taxe d'habitation, on peut en dire ce qu'on veut, c'est bien aussi un gain de pouvoir d'achat. Après bien sûr que ceux qui en sont exemptés avaient des conditions de ressources qui les exemptaient. Je crois que la solidarité dans cette ville, elle est importante. Pas importante dans un luxe ou dans un confort de prestation mais importante en locaux qu'on peut apporter au secours populaire, au secours catholique, l'aide alimentaire... à travers ses équipements, ses subventions. Il faut aussi dépasser son cadre qui peut dater des années 80. On est en 2019, les choses ont changé et on est dans cette dynamique là et on n'est pas sclérosé. C'est justement parce qu'on avance que ceux qui étaient sur des positions un peu trop anciennes sont un petit peu bousculé par rapport à des orientations que souhaite la ville.

On essaie de répondre aussi aux problèmes de sécurité de nos concitoyens, il y a eu des attentats, ça nous a fait des dépenses supplémentaires, très importantes. On fera une formation que j'ai demandé pour les associations sur le domaine de la sécurité. On n'avait jamais pu l'aborder auparavant parce que ce n'était pas quelque chose qui était pris en compte. La ville sera à l'initiative car c'est de la responsabilité des élus que nous sommes mais aussi des présidents et des bénévoles des associations. On va pouvoir leur donner des conseils, leur apporter une assistance pour que cette question soit prise en compte. Donc on est loin d'être sclérosé.

Je crois qu'on a sur les quotients familiaux que vous avez soutenu, poussé, on l'a bien fait, on est bien dans cette optique solidaire. Quand on voit le coût des TAP, on est environ à cinquante centimes l'heure, c'est la possibilité d'offrir des activités à des enfants qui n'ont pas cette chance par leur milieu, par les revenus de leurs parents ou leur milieu d'origine. On est en permanence dans la solidarité, dans le parcours éducatif ou le parcours culturel. C'est aussi le soutien aux jeunes qui ont fait un voyage humanitaire au Cambodge. Il y a quand même des jeunes qui se sont pris en main et qui ont fait des actions. Ils ont été soutenus par la ville mais tout ne leur a pas été financé. Il y a des choses extrêmement intéressantes et mouvantes. Bernadette VIVES-MALATRAIT n'est pas là mais elle pourrait nous parler des Bourses Municipales des Jeunes qui ont permis à des jeunes de créer des entreprises, de faire des voyages de solidarité ou de faire des actions qui leur permettent de payer des frais d'inscription ou leur permis de conduire pour une meilleure mobilité pour trouver un emploi. C'est l'ensemble de cette politique qu'on essaie de mettre en place et qu'on essaie d'articuler à la fois à travers les équipements. Le Mixcube, je rappelle que c'est un lieu d'accueil où il y a des personnes qui viennent apprendre le français, il y a des jeunes bénévoles pour l'aide aux devoirs et c'est l'ensemble de ces dispositifs qu'on met en place pour tous les Saint Genoïis et dans un but d'intérêt général et d'intérêt public bien entendu parce que l'intérêt privé est un peu secondaire.

Ensuite, je crois Monsieur CRUBELLIER que le pire n'est jamais sûr mais après votre tableau on avait presque envie d'émigrer au Canada ou je ne sais où. On rencontre aussi beaucoup d'entreprises, alors oui, les chiffres nationaux de la croissance ont baissé de 1,8 à 1,6, oui c'est un ralentissement mais ce n'est pas un effondrement. Lors de la crise de 2008 et 2009 on n'était pas dans ces taux là et ce qu'on voit, c'est qu'on a des demandes d'entreprises qui viennent s'installer, des entreprises qui se rénovent. Vous avez parlé des entreprises et je vous en ferez gré mais je crois qu'on est dans un cercle un peu plus vertueux qu'auparavant qui nous permet d'envisager les choses sereinement. L'emploi c'est aussi un sujet mais comme en France une bonne nouvelle n'est pas une nouvelle, il vaut mieux faire des fakes news où on assiste comme hier à la ZFE où on en arrive à transformer des prises de paroles en supprimant des mots et en faisant dire le contraire de ce qui a été dit, on est dans ce phénomène de société et nous on essaie de garder le cap et on essaie de voir les choses les plus importantes. Je prendrais simplement l'exemple des commerces de Saint Genis Laval, pour les quelques commerces fermés pendant l'été et on est très en dessous des taux de vacance qu'on peut constater ailleurs, ils ont trouvé repreneurs avec des formules intéressantes avec zéro déchets, en lien avec la transition énergétique ou la préservation de l'environnement etc... Et on a des créations de commerces, des poissonniers, des fromagers, ils ne viennent pas parce Saint Genis Laval est une terre de misère mais parce qu'il y a une activité économique, une activité sociétale importante.

Sur les associations Monsieur MONNET, vous avez un os à ronger, les choses divergent. Effectivement quand la ville met 200 000 euros dans une association, quand on met en plus les locaux, elle a un petit droit de regard quand même. Sur les orientations ça me paraît simple, ça n'a pas pu être possible et je le regrette sincèrement néanmoins c'est ainsi. On était à l'AG des Vignerons de Beauregard, est-ce que ce n'est pas un partenariat bien consenti ? Partagé avec l'association ? Les Foulées de Beauregard est aussi un très bel exemple de partenariat associatif-public-privé qui se fait pour une bonne cause, qui est une cause pas seulement communale mais sociétale, c'est à dire l'enfant ne situation de handicap. Pour le 11 novembre, il y a eu une initiative qu'on a soutenu et il y a eu une très belle opération. On va en parler après mais le bénévolat ce n'est pas seulement un cadre, ce sont des gens qui se sont présentés spontanément pour nous aider à animer le 8 décembre. Madame DAUTREY en parlera après mais des personnes se présentent à la Médiathèque pour aider et ça me rappelle la citation de Kennedy qui disait « Ne demande pas à ton pays ce qu'il pourrait faire pour toi mais demande toi plutôt ce que tu peux faire pour ton pays » Il y a des Saint Genoïsi qui en dehors de leur cadre habituel, eux vont de l'avant et rejoignent l'impulsion que la ville peut donner parce qu'on est levier d'actions, une commune c'est ça. On peut prendre des décisions, on peut agir, on peut investir mais on est aussi levier de faisabilité d'autres actions collectives. On est dans une gestion financière qui est mise au profit des habitants dans leurs pouvoirs d'achat mais également dans les équipements qui sont mis à leur disposition.

Le prochain budget Monsieur MONNET, c'est l'extension de la crèche familiale, c'est important et ça marche au quotient familial, c'est tout l'ADAP qui est mis en place donc c'est de la facilitation de la vie de tous les jours. Après oui, sur certains projets vous n'êtes pas d'accord Monsieur CRUBELLIER ou Monsieur MONNET, je l'entends mais c'est la vie démocratique. Le projet a été travaillé avec Monsieur DARNE et les utilisateurs. Ce sont des gens qui attendent un équipement, une couverture des tennis depuis près de trente ans. Il y en a un qui vient de se faire vers Mornant je crois et dont la couverture ressemblera au notre, on est donc dans les équipements que réalisent les communes. On est très conscient de ce qui a été soulevé par les événements de fin d'année et cela veut dire qu'il faut encore plus développer cette solidarité. La culture aussi, ce n'est pas des paillettes ! J'ai senti Madame TIRTIAUX sauter sur sa chaise, c'est tout de même environ 4000 familles Saint Genoïsi qui sont venues approcher, se rencontrer, discuter, c'est ça la vie ! Ce n'est pas de se refermer dans son territoire. Bien sûr qu'on peut être tout seul en Europe, tout seul dans sa région, puis tout seul dans sa ville et on peut aussi être tout seul dans son appartement. Ce n'est pas notre conception et ce n'est pas ce qu'on défend depuis quelques années.

Ensuite, Monsieur CRUBELLIER, ne nous faites pas faire des choses illégales ou impossibles sinon je risque d'être embêté derrière. Je ne voudrais pas que vous m'apportiez des oranges et pourtant je connais votre probité et l'attention que vous aurez en ma faveur à ce moment là. Donnez-nous cette constance, ainsi que Monsieur MONNET, l'autofinancement est nécessaire, il est parfois aléatoire certes mais vous avez utilisé le terme je crois, il a un caractère non-prédictible. Pour l'année prochaine, il y a la vente de la station de service qui a changé de propriétaire à Auchan, et bien cela va nous faire quelques droits de mutation supplémentaires et vous voyez, on ne l'avait pas prévu parce qu'on ne connaît pas toutes les cessions et projets du secteur privé.

Monsieur CALLIGARO sur l'endettement, on est attentif, raisonnable, on prendra un peu d'endettement avec le Vallon des hôpitaux, ça c'est clair, parce qu'on fera une école, comme une

cantine, un centre de loisirs, une salle de sport ... Vous avez raison de le souligner néanmoins c'est aussi notre développement qui nous permettra de rééquilibrer la ville par rapport à l'école Mouton, améliorer les conditions de l'école Mouton c'est important. Ensuite, pour la masse salariale on fait des efforts, il y a des contraintes extérieures mais il y a un service à l'usager et on ne peut pas supprimer tous les services aux usagers qui sont d'intérêts collectifs. Je l'entends bien et on est comme vous, attentifs. J'ai bien entendu vos préoccupations sur le Vallon des hôpitaux, je les ai entendu des différents groupes et je crois qu'on les partage très largement ensemble

On est aussi, dans la gestion quotidienne mais on est aussi dans l'investissement futur, on a préservé nos capacités pour l'avenir et aux défis qui se présentent à nous que ce soit la transition énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique. On a parlé des PENAP, cela y participe de près ou de loin donc on essaie de répondre aux défis s'offrent à nous aujourd'hui et sur lesquels les élus ont une responsabilité d'engagement.

Voilà j'ai été un peu généraliste, mais c'est aussi l'esprit qu'on essaie de donner à l'action de cette ville, que vous y contribuiez peu ou prou les uns et les autres, je vous en remercie ainsi que les services et nos partenaires aussi, qu'ils soient industriels ils nous aident, on a aussi des associations qui sont responsables et qui comprennent les enjeux, qui travaillent et avancent avec nous et qui ne sont pas toujours dans la demande, toujours plus. Les choses ne fonctionnent plus comme ça parce que sinon on va vite au bout du chemin et on va vite au bout de la trésorerie Voilà donc un rapport qui fixe un cap pour l'avenir, c'est important de savoir où on va et on sait où on va, c'est à dire en ayant construit pas à pas notre chemin. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.
Abstention**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

9. PERSONNEL COMMUNAL

Convention d'accueil de collaborateur bénévole

Rapporteur : Madame Lucienne DAUTREY

La Ville a la volonté d'encourager les initiatives citoyennes et de faciliter les démarches des saint-geinois désireux de donner de leur temps.

A ce titre, il est noté que depuis la ré-ouverture de la médiathèque en décembre 2015 pour lequel le projet d'établissement fait la part belle aux échanges et partages avec les usagers, l'établissement est régulièrement sollicité par des personnes désireuses d'apporter leur aide, le plus souvent des retraités habitant la commune, et ayant un intérêt pour le livre et la lecture.

Aussi, Il y a lieu de définir une convention d'accueil de ces collaborateurs bénévoles au sein des services municipaux pour garantir les intérêts de chacune des parties notamment au regard du droit du travail et des assurances, de fixer les modalités de temps de présence, activités confiées... Dans tous les cas, les activités confiées à des personnes bénévoles restent occasionnelles et ne se substituent en rien au travail du personnel municipal.

En ce qui concerne la médiathèque, les tâches d'équipement des documents nouvellement achetés sont les plus appropriées pour être déléguées à des personnes non professionnelles.

Elles consistent à équiper les documents en étiquettes, renforts, protections diverses en prévision de très nombreuses manipulations.

Ces missions permettent ainsi à des personnes bénévoles de sortir de chez elles et de passer un moment agréable et utile, à plusieurs et en lien avec l'équipe de la médiathèque, tout en découvrant les nouveautés achetées pour le public : romans et documentaires adultes, livres pour la jeunesse, dvd fiction ...

A compter de ce début d'année, il est proposé à deux dames retraitées de Saint-Genis-Laval d'être accueillies dans le service interne de la médiathèque, une matinée par semaine, pour l'équipement des nouveautés. Une personne de l'équipe sera leur référente.

La convention d'accueil de ces collaborateurs bénévoles fixera les modalités de leur présence : activités au sein du service, réglemmentations diverses, assurances, durée ...

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute convention d'accueil de collaborateur bénévole au sein de la médiathèque ou dans d'autres services de la ville et tout document afférent.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

10. PERSONNEL COMMUNAL

Mandat au CDG69 pour la mise en concurrence dans le cadre de la protection sociale complémentaire et prévoyance des agents

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence relative à la protection sociale complémentaire de ses agents, la Ville de Saint Genis Laval a mandaté le CDG par délibération n°07-2012-050 du 4 juillet 2012. Ce dernier, autorisé par délibération n°2013-07 du 14 mars 2013, a conclu une convention de participation avec la M.N.T pour les risques « santé » et « prévoyance » dont la durée est de 6 ans. Aussi la Ville de Saint Genis Laval a adhéré à ces conventions.

Ces dernières arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

Le cdg69 a décidé, par délibération du 8 février 2018, de mener de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Compte tenu des 208 souscriptions à la prévoyance et des 82 souscriptions à la complémentaire santé, la Ville souhaite poursuivre la contractualisation auprès d'organismes assurant les risques santé et prévoyance et donner mandat au CDG pour la procédure de mise en concurrence.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Saint Genis Laval conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Le comité technique a été consulté en sa séance du 17 janvier 2019

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** que la collectivité poursuive son engagement dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :
 - dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé »
 - et dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »
- **ACCEPTER** de mandater le cdg69 afin de mener pour le compte de notre collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé » et le risque « prévoyance »;
- **ACCEPTER** de transmettre au cdg69 des caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause et de collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.
- **PRENDRE ACTE** que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

11. PERSONNEL COMMUNAL

Compléments à la délibération RIFSEEP - période de référence

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

En janvier 2017, la collectivité a délibéré sur la mise en place du RIFSEEP, ainsi que sur la période de référence pour le décompte des absences du régime indemnitaire.

Un complément a été apporté par délibération de juillet 2017 afin de préciser que la période de 30 jours d'absence s'appliquait sur une année glissante et serait mise en œuvre à la date d'exécution de la délibération. L'objectif visait à limiter l'effet "remise à zéro" au 1^{er} janvier pour un agent absent en décembre.

Après un an de fonctionnement, le service ressources humaines met en exergue une difficulté d'application de la délibération. Le fonctionnement sur une année glissante requiert techniquement des modalités de calcul compliquées et ne limite que très partiellement l'effet « remise à zéro ».

Aussi, il est proposé de modifier le point de la délibération portant sur la période de référence : de revenir à une année civile et d'inclure une condition de nombre de jours de présence pour une « remise à zéro » du compteur individuel d'absence.

Les articles 1 et 3 de la délibération de janvier 2017 et juillet 2017 sont modifiés et/ou complétés des éléments ci après :

ARTICLE 1 : DATE D'EFFET ET DISPOSITIONS RELATIVES AU REGIME INDEMNITAIRE EXISTANT

La présente délibération prendra effet dès lors que les règles de transmission et publication auront été réalisées avec effet à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération pour l'année 2019.

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE

MODULATION DE L'IFSE DU FAIT DES ABSENCES

En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indisponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- En cas de congés maladie ordinaire : l'IFSE est maintenu les 30 premiers jours, à condition que l'agent ait travaillé sur l'année civile précédente au mois 180 jours, puis diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 31^{ème} jour d'absence.
- En cas de congé de longue maladie, congés de longue durée, congé de grave maladie : l'IFSE est maintenu les 90 premiers jours, à condition que l'agent ait travaillé sur l'année civile précédente au mois 180 jours, puis diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 91^{ème} jour d'absence.
- En cas de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail : l'IFSE est maintenu les 90 premiers jours, à condition que l'agent ait travaillé sur l'année civile précédente au mois 180 jours, puis diminué de 1/30^{ème} par jour d'absence à partir du 91^{ème} jour d'absence.

En vertu du principe d'égalité, l'ensemble des règles de modulation s'appliquera aussi aux indemnités autres que l'IFSE et seront encore maintenues dans l'attente de la parution des décrets nécessaires à l'application du RIFSEEP.

La collectivité délibère en faveur d'un décompte des journées d'absence sur l'année civile qui débute au 1er janvier.

Concernant l'année 2019, l'année civile commencera à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

En sa séance du 17 janvier, le Comité Technique a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ACCEPTER** les modifications apportées aux règles de modulation du régime indemnitaire en cas d'indisponibilité physique ,
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017, chapitre 012;
- **AUTORISER** le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent dans le respect des principes définis ci-dessus.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- **LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -**

12. PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Rapporteur : Madame PICHERIT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte le grade de la personne dernièrement recrutée et les régularisations-suppressions suite aux avancements de grade (créations des postes intervenus au conseil municipal d'octobre).

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 29/01/19	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 30/01/19	Dont TNC
FILIÈRE TECHNIQUE								
Adjoint technique	C	49	42	8	1 (28/35)	0	50	9
Adjoint technique principal 2ème classe	C	14	11	1	0	1	13	0
FILIÈRE CULTURELLE								
Bibliothécaire	A	1	1	0	0	1	0	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE								
ATSEM principal 2ème classe	C	19	14	4	0	2	17	4

- Création d'un poste d'adjoint technique à Temps Non Complet 28/35ème
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à Temps Non Complet 31/35ème
- Suppression d'un poste de bibliothécaire
- Suppression de 2 postes d'ATSEM principal 2ème classe

En sa séance du 17 janvier, le Comité Technique a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations et les suppressions des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

QUESTIONS ORALES :

Question du Groupe Saint Genis Bleu Marine

Rapporteur : P. BARD

« Tout le monde a constaté des manœuvres pour stationnement à contre sens dans l'avenue Clemenceau, entre la Poste et la place Jaboulay. Cette pratique, bien sûr interdite, est accidentogène et un obstacle à la fluidité de la circulation. Ceci est une infraction au code de la route (article R417-1) et passible d'une amende de 1^{ère} classe. On a le sentiment, c'est juste un sentiment, que l'impunité est la réalité concernant cette infraction qui peut être verbalisée lors de la manœuvre et aussi quand le véhicule est stationné. Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, combien d'amendes dédiées à cette interdiction ont été dressées en 2018 sur ce tronçon? Avez-vous l'intention de renforcer la surveillance et la répression par la Police Municipale pour ces attitudes inadmissibles? Pour l'avenir, et plus généralement, l'aménagement actuel de l'avenue Clemenceau ne permet pas le croisement de deux bus, et difficilement entre un bus et un véhicule léger. Ainsi, il est fréquent de voir des bus rouler sur les trottoirs déjà étroits, ce qui est vous en conviendrez, une aberration. Ce problème quotidien ne vous a certainement pas échappé et vous avez sans aucun doute déjà étudié des solutions pour le régler. Pouvez-vous nous faire part de vos réflexions, options et conclusions : Laisser la situation en statu quo ? Supprimer les places de stationnement sur ce tronçon entre la Poste et la place Jaboulay afin de réorganiser cette avenue en élargissant les trottoirs et la voirie pour un croisement possible entre deux bus, un écoulement régulier de la circulation et un peu plus d'espace pour les piétons ? Ou d'autres idées que vous allez exprimer ce soir devant ce Conseil? Merci de votre attention.»

Réponse :

Rapporteur : M. le MAIRE

« Monsieur BARD, je ne peux pas vous laisser dire que l'impunité est la réalité. Ce n'est pas le cas. En ce qui concerne les infractions au code de la route, la Police Municipale patrouille et verbalise les infractions qu'elle constate tout comme la gendarmerie. Des ASVP ont été recrutés et nous avons mis en place le PV électronique qui renforce la rapidité de traitement pour les agents de la Police Municipale. L'objectif est aussi d'avoir une rotation des stationnements qui permette de renforcer l'attractivité des commerces en libérant les places de stationnement des voitures ventouses. Mais l'aspect que vous signalez est effectivement un danger potentiel que le conducteur fait courir aux autres. Notre dispositif répressif est donc renforcé mais il n'en demeure pas moins qu'en droit il faut pouvoir constater une infraction pour la verbaliser et qu'il ne peut y avoir en permanence un agent derrière chaque usager en tous points de la commune. Là c'est l'avenue Clemenceau qui tout d'un coup fait l'attention soudaine, demain ce sera la rue Marc Riboud avec les stationnements sur les trottoirs aux abords des écoles puis l'école Guilloux, le marché... et là il faudrait une armée mexicaine et une dépense de la masse salariale qui serait conséquente. Il nous faut aussi agir en amont sur les comportements, car l'objectif est bien que ce type d'agissement cesse ou du moins diminue et cela ne peut être atteint uniquement par des aménagements de voirie ou une action répressive a posteriori de l'acte même si la sanction peut aussi participer au changement des comportements. Il suffit parfois simplement d'aller un peu plus loin et faire un demi-tour pour se garer dans le bon sens. Parce que, vous avez raison, quand on est garé à contre-sens de la circulation, on est en infraction au code de la route et on est un danger quand on sort parce qu'on est côté trottoir et

qu'on n'a pas de visibilité. C'est dangereux pour les piétons qui traversent, pour les vélos et pour les voitures qui circulent. Sinon, quand j'ai vu votre question, je me suis dit que vous aviez dû voir les épreuves du bulletin municipal puisqu'on fait un rappel sur ce sujet. Je vous ai entendu penser Monsieur BARD ! Pour ce qui est de l'avenue Clemenceau un élargissement n'est pas possible et vous le savez bien de part la configuration urbaine, la largeur des trottoirs ne permet pas d'envisager de les réduire, et on ne peut pas non plus pousser les murs ou raser les bâtiments, sans compter qu'on est en périmètre ABF. Quant à votre suggestion de supprimer les stationnements, je vous en laisse la paternité car ils sont utiles aux commerces et services du centre ville.

A l'avenir, l'arrivée du métro et la réalisation de Gadagne-Est permettront de réorganiser les flux de bus et les lignes de transports en commun. Le centre ville pourra alors être réaménagé pour un usage plus apaisé. C'est un projet sur lequel nous aurons à travailler dans les années à venir et auquel nous pourrions associer largement la population, les usagers des transports en commun qui sont plusieurs milliers chaque jour, les commerçants et services du centre ville et cela dès 2020/2021 pour anticiper et être avec un projet qui puisse se réaliser après la mise en service du métro et de Gadagne Est, c'est à dire autour de 2023. Vous voyez, nous sommes déjà dans les perspectives futures et chacun pourra apporter sa contribution à cette concertation que je souhaite lancer en 2020/2021 sur la ville de Saint Genis Laval. »

Question du Groupe Agir à gauche

Question 1 : Grande concertation nationale

Rapporteur : T. MONNET

« Le gouvernement lance une grande concertation nationale. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été chargée d'assurer la coordination opérationnelle, autour de quatre grands thèmes : démocratie et citoyenneté, fiscalité, organisation de l'État et transition écologique. Sur le site de la ville la commune précise que les Saint-Genois peuvent exprimer leurs remarques : sur un cahier en mairie, aux horaires habituels d'ouverture ou en ligne, en envoyant un mail à debatnational@saintgenislaival.fr. La Ville s'engage à transmettre l'ensemble des remarques à la CNDP. Une semaine après le lancement officiel du grand débat national, quelque "600 débats ont déjà été déclarés" et une centaine ont déjà eu lieu. Ces chiffres sont communiqués par Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, l'une des deux ministres chargées de l'animer. Sur LCI, elle ajoute : "Dans ces 600 déclarés, à peu près la moitié sont ouverts par des maires, à peu près la moitié sont ouverts par des citoyens, en fait 40%-40%, et le reste, ce sont des associations. Donc, on voit bien que tout le monde s'en empare (...) les associations s'y mettent, les foyers de jeunes travailleurs aussi, donc on sent qu'il y a vraiment une envie de parler". La mairie de Saint-Genis-Laval songe-t-elle à animer un débat citoyen en lien avec le grand débat national sur sa commune ? Si non, la commune s'engage-t-elle à fournir gracieusement une ou plusieurs salles municipales à un citoyen, à une association souhaitant engager un tel débat sur notre commune ? Si non, pourquoi ? Merci. »

Réponse :

Rapporteur : M. le MAIRE

« Il y avait les questions et les réponses en même temps dans votre question. Je vous ai écouté et il m'a semblé que la parole était celle des citoyens dans ce débat national donc ce qui me semble aussi important. Et si la parole est celle des citoyens, en ce qui nous concerne la ville ne souhaite pas animer directement une réunion, la parole étant celle des citoyens, mais elle entend être dans une position de facilitatrice et de relais. Comme vous l'indiquez, elle a mis en place un dispositif tant physique que dématérialisé pour recueillir les contributions des St Genois. Pour répondre précisément à votre question, nous hébergerons le 6 mars une réunion à l'initiative du Député qui a aussi souhaité faciliter la tenue des réunions sur l'ensemble de la circonscription. On est facilitateur et on fait converger les initiatives. Le Député comme moi-même seront présents, et peut être que dans les participants il y aura des élus de différentes sensibilités, des militants ou encore des associations structurées, mais il ne s'agit certainement pas d'une réunion politique ou partisane, l'objectif est bien d'assurer une animation neutre des débats, ce sera du moins ce que j'essaierai de faire afin de laisser la place à l'expression pluraliste des habitants pour que leur parole ne soit pas captée ou transformée. Il y aura donc effectivement une réunion le 6 mars. »

T. MONNET - « Mais vous n'avez pas répondu à ma question ! Ma deuxième question, où je vous demandais si un citoyen ou une association non partisane souhaite organiser une réunion... »

M. le MAIRE - « Vous m'avez demandé si la ville organisait une réunion, je vous ai répondu que oui ! Et vous dites « et si non,... » Moi, je vous ai bien répondu! »

T. MONNET - « Par conséquent, clairement vous ne donnerez pas la possibilité à une association ou à un citoyen, d'organiser une réunion comme cela se fait partout en France. Vous ne permettrez pas à ces deux structures là d'organiser comme ils le souhaitent une réunion sur le débat. Comme cela se fait partout en France et comme beaucoup de communes le font, c'est un problème de démocratie ça ! »

M. le MAIRE - « Je vous ai répondu que la ville sera facilitatrice. Après, s'il y a des initiatives, elles seront examinées. Néanmoins, ce sont des choses qui s'organisent, pour des questions de responsabilités, d'assurances, de participations calmes et sereines. C'est ce que nous souhaitons, que ce débat soit calme, serein et respectueux de toutes les catégories de la population, cela nous semble important. Après s'il y a 500 citoyens qui demandent 500 salles, cela va être compliqué donc on s'organise, on s'assure... Il y a un certain nombre de conditions, on n'est pas sur les ronds-points là, on est sur une structure municipale. »

Question 2 : Henry-Gabrielle

Rapporteur : T. MONNET

« J'ai un autre os à ronger, je vous le soumetts puisque vous nous avez pas répondu la dernière fois, soi-disant vous n'aviez pas les informations. Lors du dernier conseil municipal nous vous avons questionné concernant l'Hôpital Henry Gabrielle. Après avoir longuement développé les éléments de comparaison entre le projet de transfert d'Henry Gabrielle à Desgenettes et celui de sa rénovation, nous vous avons demandé de vous exprimer sur cette analyse. Par la voix de Madame Jobert-Fiore vous avez déclaré : « il n'y a pas d'éléments nouveaux à ma connaissance, aussi je vous renvoie à nos précédentes expressions sur ce sujet maintes fois abordé dans ce conseil. Néanmoins nous ne manquerons pas de transmettre aux HCL vos éléments » Tout d'abord, laissez-moi vous dire que nous rigolons doucement lorsque vous nous indiquez que nos éléments seront transmis aux HCL, puisque les informations que nous avons énoncées émanent des HCL eux-mêmes, comme nous vous l'avons écrit ! Nous ne leur apprendrons rien ! C'est là juste une formule de politesse pour clore un débat qui n'a jamais eu lieu ! Puisque je vous le rappelle, nous avons demandé un débat en commission générale qui ne nous a jamais été offert. En effet, les éléments que nous vous avons communiqués en décembre dernier proviennent précisément des HCL qui, le 7 février 2017, ont présenté en Comité Technique Central d'Établissement, les 3 scénarios. Avec un budget largement sous-estimé du transfert. Nous pouvons nous étonner que vous n'ayez pas été informé de ceux-ci mais aujourd'hui, puisque vous l'êtes, pouvez-vous répondre à la question que je vous repose : « Ne pensez-vous pas que le maintien de cet hôpital mériterait que l'on s'y intéresse à nouveau d'un peu plus près et qu'un soutien plus appuyé de votre majorité envers le comité de défense d'Henry Gabrielle auprès du Conseil d'Administration des HCL serait envisageable ? Pour information ce comité de défense s'est transformé en association : « L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'HÔPITAL HENRY GABRIELLE DE PATIENTS HANDICAPES » Enfin, lors du conseil municipal du 6 décembre 2016, en conclusion des débats sur cette problématique, vous aviez déclaré : « Néanmoins, je m'engage tel que je l'ai déjà fait à vous tenir informés des démarches que j'entreprendrai pour que les choses se passent dans l'intérêt des patients, de leurs soins et de l'ensemble du personnel concerné. » Pouvez-vous nous indiquer les dites démarches entreprises depuis lors ? Si d'aventure vous n'étiez toujours pas en possession des éléments énoncés lors du dernier conseil municipal, nous nous ferions une joie de vous les donner en main propre et de vous reposer la question lors du prochain conseil municipal.

Réponse :

Rapporteur : M. JOBERT-FIORE

« Vous avez le droit de ne pas être satisfait des réponses qui vous sont apportées et de poser plusieurs fois la même question, mais nous vous apporterons la même réponse. De même vous pouvez analyser comme vous voulez les données des HCL, il n'en demeure pas moins que le transfert a été acté par les HCL et validé par les différentes autorités de tutelles et qu'à ce jour nous n'avons pas de nouveaux éléments susceptibles de modifier cela. Suite aux éléments que vous avez avancés, nous attendons la réponse des HCL. Quand au débat il a bien eu lieu au sein de ce conseil. Nous avons même adopté un vœu qui exprime clairement la position de la municipalité et qui contenait aussi les points que nous entendions relayer auprès des HCL pour la prise en charge des patients. »

M. le MAIRE - « Je compléterai Monsieur MONNET en disant que nous allons nous faire une opinion par nous même et nous aurons des contacts avec les HCL et que les points qui ont été mentionnés et les engagements que j'ai pris sont effectivement en cours. Donc quand j'aurais des éléments nouveaux, je vous les donnerai. Je vous ferai remarquer que le PLU n'a aucune modification de terrain sur ce secteur puisque vous aviez posé cette question à l'époque. J'ai vu également que maintenant il y a une association de sauvegarde, donc vous voyez je suis l'actualité et je vous renvoie au vœu que nous avons voté. »

T. MONNET - « Madame FIORE, vous avez certainement été présente lorsque nous avons voté ce fameux vœu, vous vous souvenez que nous avons proposé un vœu. Et vous vous souvenez aussi que notre vœu n'a pas été soumis au vote. Vous trouvez ça normal ?

M. JOBERT-FIORE - « C'est le vœu qui a retenu la majorité qui a été soumis au vote. »

T. MONNET - « Merci Madame ! »

M. MILLET - « Je voulais simplement signaler qu'en dehors d'être élue municipale, je suis présidente d'une association qui fédère les Centres Communaux d'Action Sociale. Suite à une demande de notre union nationale, on va organiser, non pas des débats mais plutôt une réflexion avec ceux qui œuvrent dans le secteur du social que ce soient des agents, des bénévoles, des associations... pour amener à une réflexion sur comment recueillir les réflexions des plus fragiles. Il suffit d'aller en mairie constater pour l'instant les réponses qui ont été formulées... Je ne suis pas sûre que les personnes les plus précaires, les plus fragiles vont remonter leurs préoccupations. Monsieur MONNET, comme vous êtes membres du CCAS, vous serez invité à venir apporter votre contribution. C'est aujourd'hui un appel qui a été relayé par la FNARS, Fédération des acteurs de la solidarité. J'invite tous ceux qui sont dans des associations à venir échanger sur ce thème. C'est important parce qu'on dit souvent « on va donner la parole » mais qui va venir dans ces réunions ? Est ce qu'ils vont vraiment pouvoir s'exprimer ? Il y a des gens dans la rue, dans des foyers, des gens qui ne maîtrisent pas le français, qui ne vont pas pouvoir aller sur le site. Je sais pas si vous êtes allés voir le site du débat national pour remplir le questionnaire en ligne ça demande un certain niveau dans la réflexion et aussi en lien avec l'informatique. C'est donc important qu'il y ait des lieux de réflexion sur la parole qui est donnée. »

M le MAIRE - « J'étais aussi aux assises de la transition européenne à Dunkerque et les ALEC, Agences locales de l'Énergie et du climat, vont aussi s'emparer, de la même façon que les CCAS, du débat national pour faire des propositions par rapport au volet transition énergétique. C'est là aussi, en dehors du débat national, où on peut craindre la non participation ou parfois la confiscation de la parole par des gens qui savent mieux parler ou qui ont leur lobby habituel. C'est pour ça que je ne souhaite pas mener de débats, mais laisser la libre parole aux citoyens. Les initiatives comme ça se multiplient. Les corps professionnels se sont emparés de cela aussi.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 18 mars 2019
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER